



En avant ? Vers où ?

Ce n'est pas encore la panique, mais on s'en approche, dans les sommets de l'Union européenne, désarticulée par la crise en Ukraine et les risques pour toute l'Europe, et qui, en même temps, voit sa lourde machine bureaucratique continuer d'adresser à tous les pays membres de nouvelles recommandations et exigences pour couper dans les budgets publics et abaisser le « coût du travail ». Concernant la France, l'Union européenne exige que le gouvernement ne recule pas et que, pour cela, il aille de l'avant dans la mise en œuvre des contre-réformes. De l'avant ? Mais vers où ? Hollande avait annoncé proposer un consensus national pour la mise en œuvre de sa politique. Le résultat de ce consensus national ? C'est un accord à l'arraché avec les seules CFDT, CFTC et CGC, et le Medef.

Tandis que la CGT et FO, avec la FSU et Solidaires, appellent à la grève et aux manifestations contre cette politique le 18 mars. Dans tout le pays, au niveau des départements, des localités, des entreprises, montent des appels dans l'unité pour le 18 mars.

C'est cette situation de crise qui explique l'attitude tant du Medef que de l'Union européenne, cherchant à conforter ce gouvernement et à le pousser en avant. Tous ont bien conscience que dans la situation actuelle, ce gouvernement est le seul gouvernement possible face à la crise de la droite. Car chaque jour qui passe apporte son nouveau lot d'affaires : Copé, Buisson, Sarkozy, la droite est désarticulée. Gauche et droite sont en crise. Mais quand toutes les représentations politiques sont en crise, c'est alors l'Etat qui est touché au cœur. Et toutes ses institutions.

Lucien Gauthier

Approuvé au forceps par les délégations des organisations patronales, de la CFDT, de la CGC et de la CFTC, le 5 mars au siège du Medef, le pacte de responsabilité « commence déjà à se fissurer », indique *Le Parisien* (8 mars). De leurs côtés, les confédérations FO et CGT, avec la FSU et Solidaires, appellent à la grève et à manifester dans tout le pays, le 18 mars, contre le texte.

A peine signé, le pacte Medef-CFDT-gouvernement "tangué déjà"

Yan Legoff

C'était il y a une semaine. Le patronat semblait enfin s'être mis d'accord pour consentir à des « engagements de moyens », en échange d'un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros offert par le gouvernement. La CFDT, par la voix de son secrétaire général, Laurent Berger, ne cessait de répéter sa volonté de « construire » ce pacte. Mais la veille de la rencontre au siège du Medef, tout semble brutalement remis en cause. Le projet de texte, rédigé par le Medef, met le feu aux poudres. « Ce texte ne nous va pas », lance la représentante de la CFDT. « Imposture », « provocation », s'emporte la CGC. « C'est un pacte de dupes, en l'état, on ne signera pas », avertit son représentant.

TOUT LE DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL EST ÉBRANLÉ

Le lendemain, mercredi 5 mars, le projet est démonstrativement jeté dans un sac poubelle devant les caméras de télévision par ces représentants syndicaux, au moment d'entrer dans la salle des négociations. Mais dans la journée, tout bascule encore. Le gouvernement a absolument besoin d'un texte signé par les « partenaires sociaux ». La mobilisation pour la grève et les manifestations du 18 mars, contre le pacte, à l'appel des confédérations CGT et FO, avec la FSU et Solidaires, prend une ampleur que plus personne ne peut ignorer. Tout le dispositif gouvernemental est ébranlé.

BRUXELLES LANCE UN AVERTISSEMENT

D'autant plus que dans la matinée, la Commission européenne adresse une mise en garde retentissante au gouvernement français. Ce dernier est placé par Bruxelles sous surveillance renforcée. « Le coût du travail reste élevé et pèse sur les marges des entreprises », avertit le commissaire européen aux Affaires économiques, Olli Rehn, qui dit « attendre avec impatience les détails » du pacte de responsabilité. Et par-dessus tout, la Commission européenne doute de la réalité du plan sans précédent de 50 milliards d'euros de coupes budgétaires nécessaires pour financer ce pacte et poursuivre la réduction des déficits à laquelle le gouvernement s'est engagé.

« LES PARTENAIRES SOCIAUX, LE COUTEAU SOUS LA GORGE »

Au siège du Medef, le patronat remanie un paragraphe du texte. Les délégations CFDT, CGC et CFTC donnent leur accord, en fin de journée. « Un vaudeville », résume la CFTC. Dans la presse favorable à la conclusion de ce pacte, le ton est grave et inquiet. Le chroniqueur du quotidien *Le Monde*, Michel Noblecourt, résume la journée : « Le couteau sous la gorge, en quelque sorte, ce sont les partenaires sociaux qui ont répondu à Bruxelles. » Et face aux communiqués de victoire du gouvernement, il ajoute : « Est-ce pour autant le "grand compromis social" dont rêvait M. Hollande ? Le chef de l'Etat est conscient de la difficulté, persistante, d'imposer une culture du compromis en France,

Les 40 plus grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris devraient verser 39,3 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires au titre de leur exercice 2013, soit 6 % de plus qu'il y a un an !

(Source : *Le Parisien*, 8 mars)

puisque deux syndicats — la CGT et FO —, les mêmes qu'en 2013, restent à l'écart. » Le lendemain, le pacte, à peine signé, se fissure déjà.

GATTAZ AVOUÉ QUE LE PACTE SERVIRA À VERSER DES DIVIDENDES

Le président du Medef, Pierre Gattaz, déclare que les patrons utiliseront les 30 milliards d'euros comme ils l'entendent, y compris en distribuant des dividendes à leurs actionnaires ! Et ce alors que les signataires « syndicaux » du pacte avaient laborieusement expliqué qu'ils avaient obtenu des « contreparties » pour l'emploi ! Gattaz se lâche : « Les dividendes, c'est la rémunération d'un risque (...). Le monde entier fonctionne comme ça. » Quant aux prétendus contreparties en créations d'emploi, il met une nouvelle fois les points sur les « i » : « La position du Medef est de surtout ne prendre aucun engagement chiffré juridique. » Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, s'emporte dans le journal patronal *Les Echos* (7 mars) : « Il est hors de question que (les exonérations de 30 milliards d'euros pour les patrons) servent au versement de dividendes, contrairement à ce que dit Pierre Gattaz. » Dans un communiqué, la CGC se défend le même jour d'avoir « validé les errements de quelques patrons ». En réalité, confirme *Le Monde*, (7 mars), « l'absence de contreparties contraignantes en matière de créations d'emplois est totalement validée ». « Pacte : l'accord tangué déjà », titre *Le Parisien* (8 mars)...

DOCUMENT

Le texte de la "recommandation" adressée par la Commission européenne au gouvernement Hollande (1)

Bruxelles place le gouvernement Hollande sous "surveillance renforcée" !



« La France continue de connaître des déséquilibres macroéconomiques qui exigent une surveillance spéciale et une action politique décisive (...). La Commission mettra en œuvre une surveillance renforcée des politiques recommandées à la France par le Conseil (...), et rapportera régulièrement au Conseil et à l'Eurogroupe (...). En dépit des mesures prises pour développer la compétitivité, le rééquilibrage n'est pas évident (...). Le coût du travail demeure élevé et pèse sur les marges des entreprises (...). En dépit des mesures prises pour réduire le déficit de l'Etat depuis 2010, la dette publique a continué à croître. Cela exige de poursuivre les efforts budgétaires, et, étant donné le haut niveau des dépenses publiques, de se concentrer sur les coupes budgétaires (...). Ces "recommandations" sont ensuite précisées dans un rapport particulier (2).

« Des efforts supplémentaires sont nécessaires en soutien à la profitabilité des entreprises. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui a été adopté en 2012 est équivalent à la réduction du coût du travail à hauteur de 20 milliards d'euros. Cette mesure ne comble qu'en partie l'écart de profitabilité des entreprises françaises avec leurs concurrentes de la zone euro (...). Des mesures pour réduire davantage le coût du travail ont été annoncées en janvier 2014, mais peu de détails sont connus à ce jour. »

« Les rigidités et les distorsions du marché du travail limitent la possibilité d'ajuster les

salaires (...). Les mesures adoptées en 2013 pour accroître la flexisécurité (3) semblent insuffisantes pour garantir l'ajustement des salaires pour les entreprises en difficulté. »

« Le haut niveau des cotisations sociales en France contribue au coût relativement élevé du travail (...). Les charges pesant sur le travail (...) sont plus élevées en France que dans la plupart des autres économies de l'Union européenne. »

« L'amélioration nécessaire des résultats budgétaires exige d'accélérer les efforts de maîtrise des dépenses publiques. A cet égard, les autorités françaises ont promis des économies budgétaires de l'ordre de 50 milliards d'euros d'ici à 2017, en particulier dans le secteur de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Mais les expériences passées d'économies budgétaires (l'ancienne révision générale des politiques publiques et l'actuelle modernisation des politiques publiques) n'ont pas permis de réduction significative des dépenses publiques. Une approche plus ambitieuse est nécessaire (...). »

(1) COM(2014) 150 final, 5 mars 2014.

(2) Macroeconomic Imbalances, France 2014, Occasional Papers 178, mars 2014.

(3) Il s'agit de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, signé par le Medef et la CFDT, et transcrit ensuite dans la loi par le gouvernement en juillet 2013. Il permet notamment des « accords de compétitivité » qui autorisent les entreprises, pour une durée de deux ans, à déroger aux accords sur le temps de travail ou à baisser les salaires (NDLR).

"Il faut accélérer les efforts de maîtrise des dépenses publiques"

"Des efforts supplémentaires sont nécessaires en soutien à la profitabilité des entreprises"

À SAVOIR

Le même jour, la CFDT et le Medef signent le pacte de responsabilité

Le texte, dont on lira ci-dessous des extraits, répond point par point aux exigences de Bruxelles.



Photo DR

✓ « Pour les parties prenantes du présent document, le pacte de responsabilité a pour objectif d'insuffler une dynamique forte et durable de rétablissement de la compétitivité des entreprises (...). »

✓ « Afin d'accompagner le déploiement du pacte de responsabilité, il est prévu (...) d'engager dans la première quinzaine de mars la concertation paritaire sur le financement de la protection sociale. »

✓ « Un premier bilan de l'ANI du 11 janvier 2013 sera conduit dans les prochains mois. Sur la base du diagnostic posé, des discussions pourront être ouvertes au second semestre 2014 afin de franchir une nouvelle étape (...). »

✓ « Toutes les actions envisagées ci-dessus, qu'elles relèvent de l'entreprise, de la branche ou de l'interprofession, sont indissociables des mesures engagées (baisse de la fiscalité et du coût du travail, simplification). »

ÉCLAIRAGE

"L'Etat va continuer de mettre les fonctionnaires à la diète" (Les Echos)

Selon le quotidien patronal, « la création de 60 000 postes dans l'Education nationale est sur la sellette »

Le pendant des 30 milliards d'euros que le gouvernement veut offrir aux patrons avec son pacte de responsabilité, ce sont les 50 milliards de coupes tous azimuts (dans le budget de l'Etat, dans les dotations aux collectivités locales, et aussi à la Sécurité sociale) à réaliser entre l'an prochain et 2017.

C'est une question explosive, tant ce montant est énorme (de l'ordre du budget de l'Education nationale). Le gouvernement, jusqu'aux municipales, a décidé de ne rien annoncer. Mais en avril, il devra abattre ses cartes, puisqu'il doit obligatoirement transmettre à Bruxelles, à cette période, un « programme de stabilité » qui sera scruté de près par la Commission européenne.

« Il ne fait aucun doute que de nouveaux efforts vont être imposés afin de contenir la masse salariale de l'Etat », indique le quotidien patronal Les Echos (11 mars). « Reste à savoir comment y arriver, poursuit le journal. Le sujet est explosif, sachant que le point d'indice des agents est déjà gelé depuis 2010. » Affolé, le Premier ministre avait dû démentir par écrit la proposition lancée par son propre ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, qui suggérait de geler en plus l'avancement à l'ancienneté des fonctionnaires. « Une autre option est donc sur la table : revenir sur les 60 000 recrutements prévus à l'Education nationale sur le quinquennat », rapportent Les Echos. Et poursuivre, voir, amplifier les réductions d'effectifs dans les autres ministères, qui ont déjà perdu 25 000 postes entre 2013 et 2014. Y. L. ■

ÉDITORIAL

Double langage

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Cent mille milliards de dollars : tel est le montant atteint par la dette mondiale. Deux fois et demie son montant il y a douze ans ! Cette explosion de la dette — en majorité dette des Etats — résulte d'abord du renflouement des grandes banques par les principaux gouvernements capitalistes (à commencer par celui des Etats-Unis) qui ont emprunté sans limite à cet effet.

Ainsi gonflée par les retombées de la faillite capitaliste, cette dette devient l'argument au nom duquel l'Union européenne ordonne à la France d'aller plus vite, plus loin, plus fort, dans la réduction des dépenses publiques.

C'est en réponse à ces injonctions que le pacte de responsabilité a été signé la semaine dernière, sur demande du gouvernement, par le Medef et la CFDT. Il s'agit d'assujettir la société entière — et pour commencer la classe ouvrière et ses organisations — au renflouement d'un système capitaliste failli. « Ce pacte est un enjeu historique », commente Gattaz, qui ajoute : « Avec les syndicats, nous avons pris notre destin en main et dressé une feuille de route pour les mois à venir sur le pacte de responsabilité » (1).

« Avec les syndicats » ? Les jaunes, oui : la CFDT, comme de coutume, a répondu à l'appel. Mais ce n'est pas le cas de la CGT et de la CGT-Force ouvrière, qui, avec la FSU et Solidaires, appellent à la grève et aux manifestations du 18 mars contre le pacte de responsabilité.

Face à l'échec de cette tentative d'imposer l'ordre corporatiste, et craignant que le seul soutien de la CFDT ne suffise pas, Gattaz s'inquiète. « La France a besoin d'un gouvernement de combat », réclame-t-il. Un tel gouvernement est rendu improbable par la crise de décomposition des institutions. Gattaz le sait. Mais a-t-il le choix ?

Faute de mieux, ce gouvernement est le seul à même de soumettre, au lendemain des élections municipales, le pacte de responsabilité au vote du Parlement. Hollande s'y est engagé. Mais y parviendra-t-il ? Qui lui viendra en aide ?

Le 5 mars, Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, prenant la parole à Paris dans un meeting de soutien à Anne Hidalgo, candidate du PS, déclare : « Certains de mes camarades se demandent ce que je fais là ce soir : je suis chez moi ici » (2). Le même Pierre Laurent, pourtant, deux jours plus tard, en appelle à « dire non (...) au pacte de responsabilité », soulignant la nécessité de « protéger les politiques locales contre les injonctions d'austérité » (3). « Protéger les politiques locales contre les injonctions d'austérité »... en s'alliant au parti dont les ministres, au nom du pacte de responsabilité, ébranlent les finances locales et s'appêtent à leur imposer une nouvelle coupe de 10 milliards d'euros ? Comment appeler cela sinon du double langage ?

Le refus du pacte de responsabilité sera au centre de la mobilisation ouvrière du 18 mars. Ce rejet s'exprimera également, sous d'autres formes, le 23 mars, lors des élections municipales.

Aucune alliance avec les fossoyeurs des services publics et de la démocratie que sont les partisans du gouvernement Hollande-Ayrault !

(1) Le Figaro. Gattaz précise qu'il s'agit d'imposer la « baisse du coût du travail » et de « supprimer l'intégralité des cotisations familiales ».

(2) Libération. A Paris, comme dans la moitié des communes de plus de 20 000 habitants, le PCF s'allie dès le premier tour au Parti socialiste. Au deuxième tour, cette alliance s'étendra à la quasi-totalité des localités.

(3) Le Figaro.

Chronique

POLITIQUE

“Un système en perdition”

Yan Legoff

L'UMP est à l'agonie. Seule la proximité des élections municipales empêche, pour l'instant, sa totale désintégration en fractions violemment concurrentes.

Une avalanche d'affaires s'est abattue en quelques jours sur son président, Jean-François Copé, désormais totalement isolé dans son propre parti, et sur son « homme providentiel » de réserve, l'ex-président Nicolas Sarkozy.

Ces affaires ont été, totalement ou en partie, lancées par des organes de presse classés à droite. « En dénonçant une “campagne médiatique téléguidée”, Copé vise aussi sa propre famille politique », note *Le Figaro*.

Il s'est instauré, selon l'expression d'un député UMP, « une situation délétère ». Un ancien ministre UMP parle, lui, de « système en perdition ». Quant à lui, le PS joue les parangons de vertu, faisant mine d'oublier ses propres affaires, passées (Cahuzac), ou à venir...

Hors de contrôle

Ce n'est pas la première fois que la Ve République est secouée par des scandales et que des affrontements au sein de partis de gouvernement jettent dans la mêlée les plus hautes institutions de l'Etat. La Ve République, c'est même cela : l'arbitraire d'un chef placé en son sommet, les coups tordus, avec leur inévitable corollaire : les « barbouzeries » en tout genre. « Un coup d'Etat permanent », selon François Mitterrand, qui n'en était alors pas encore devenu le chef suprême...

ÉCLAIRAGE

Une avalanche nauséabonde

27 février : l'hebdomadaire *Le Point* accuse Jean-François Copé, président de l'UMP, d'avoir eu recours, pour l'organisation des meetings de campagne de Nicolas Sarkozy en 2012, à une société gérée par de proches collaborateurs qui auraient surfacturé leurs prestations, et d'être intervenu en leur faveur lors de la vente de biens immobiliers de l'Etat. Copé, entouré du silence, voire de la réprobation des autres dirigeants de son parti, réplique en mettant sous scellés les pièces comptables de l'UMP.

4 mars : *Le Canard enchaîné* (puis le site Internet de droite Atlantico), publie des enregistrements de conversations de Nicolas Sarkozy avec son entourage, réalisés à son insu par Patrick Buisson, son plus proche conseiller pendant presque dix ans, et issu de l'extrême droite. Buisson nie être la source de la fuite. Il aurait enregistré des centaines d'heures de conversation, dont la publication éventuelle « tétanise les responsables de la droite » (*Le Figaro*).

7 mars : *Le Monde* (daté du 8 mars) révèle que Sarkozy et son avocat, ainsi que deux de ses anciens ministres de l'Intérieur, sont placés sur écoute depuis presque un an par des magistrats, dans le cadre d'une enquête sur le financement supposé de sa campagne électorale de 2008 par le régime libyen, dirigé à l'époque par Kadhafi. Ces écoutes ont ouvert la voie à une autre enquête sur un trafic d'influence où serait impliqué un haut magistrat de la Cour de cassation, qui aurait négocié des faveurs auprès de Sarkozy en échange d'information sur l'instruction de l'affaire Bettencourt où était alors visé l'ancien président.

La nouveauté, aujourd'hui, c'est que tout semble hors de contrôle et qu'à tout instant, un dérapage peut précipiter un effondrement de tout le régime. *Le Figaro*, ce 11 mars, va même jusqu'à accuser sur sa « une », sur le mode interrogatif, l'actuel président, François Hollande, de fomenter les affaires visant son prédécesseur, Nicolas Sarkozy ! Or le gouvernement Hollande est aussi en crise, battant, au bout d'à peine deux ans d'existence, des records inégalés d'impopularité. Sur le plan social, ce rejet s'exprimera autour d'un axe CGT et FO, dans la grève et les manifestations du 18 mars, à cinq jours du premier tour des élections municipales !

Usés jusqu'à la corde

Le patronat lui-même est profondément divisé ; sa crise interne menace chaque jour de faire capoter le pacte de responsabilité qu'il a conclu avec Hollande. Or l'état de l'UMP interdit, du point de vue du capital financier, toute solution de rechange à l'actuel gouvernement. Les principaux partis de la Ve République sont usés jusqu'à la corde. Chacun à leur manière, ils ont depuis des années accepté de se faire les relais d'une politique décidée (avec eux) par l'Union européenne, s'attaquant ainsi brutalement aux conditions d'existence de leur propre base sociale. Et leurs maîtres exigent qu'ils redoublent de coups aujourd'hui ! La décrépitude du capitalisme français, sur fond de crise économique mondiale, accélère la décomposition politique du régime. Jusqu'à quand ?

18 mars : grève et manifestations
contre le pacte de responsabilité et l'austérité
Partout les appels communs se multiplientAPPELS COMMUNS NATIONAUX
DE FÉDÉRATIONS OU SYNDICATS

En tête de la manifestation, à Paris :
— Sécurité sociale : CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC.
— Caisses de retraite et de prévoyance : FO et CGT.
— Mutualité : CGT, FO et CFTC.
— Pôle emploi : CGT, FO, FSU, Solidaires.
Autres appels de fédérations :
— Santé et action sociale : fédérations CGT, FO, SUD.
— Fonction publique : fédérations CGT, FO, FSU, Solidaires.
— Enseignement : fédérations FO, CGT, SUD.
— Banques et assurance : fédérations FO et CGT.
— Services publics : CGT et FO.
— Commerce : CGT, FO, SUD.
— Sociétés d'études : CGT et FO.
— Professionnels de la vente : CGT et FO.
— Equipement : CGT, FO, FSU.
— SNCF : un appel SUD et FO et un appel FO et FIRST (scission de la CFTC).
Autres appels nationaux :
— Enseignement supérieur et recherche : CGT, FSU, FO, Solidaires.
— AFP : CGT, FO, Solidaires.
— Ministère du Travail (CGT, FO, SNU, SUD).
— MACIF (FO, CGT).
— MAAF (FO, CGT).
— Orange ITRSI, unité OWF/IC.
— Ministère de la Culture (CGT, FO, FSU, SUD).
— Les unions confédérales de retraités : CGT, FO, FSU et Solidaires.

APPEL COMMUN
DES UNIONS RÉGIONALES
ILE-DE-FRANCE

(CGT, FO, FSU, Solidaires), tiré à 500 000 exemplaires, avec une journée de diffusions communes le 14 mars.

45 APPELS COMMUNS
D'UNIONS DÉPARTEMENTALES
(FO, CGT, FSU, SOLIDAIRES)

Dans le Val-d'Oise, en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine, dans l'Essonne, dans le Vaucluse, dans le Var, dans le Tarn, dans la Somme, dans les Deux-Sèvres, en Seine-et-Marne, à Paris, en Haute-Savoie, en Saône-et-Loire, dans le Rhône, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans le Puy-de-Dôme, dans l'Oise, dans la Manche, dans le Maine-et-Loire, en Loire-Atlantique, en Haute-Loire, dans les Landes, dans le Jura, en Isère, en Indre-et-Loire, dans l'Ille-et-Vilaine, dans l'Hérault, en Gironde, dans le Gers, en Haute-Garonne, en Eure-et-Loir, dans l'Eure, dans la Drôme, en Corrèze, dans le Cher, en Charente-Maritime, en Charente (FO-FSU-Solidaires seulement), dans le Cantal (FO et FSU seulement), dans le Calvados, dans les Bouches-du-Rhône, dans l'Ariège, en Ardèche, dans les Alpes-de-Haute-Provence, dans les Hautes-Alpes, dans l'Aisne...

APPELS DANS LES LOCALITÉS

Les unions locales CGT et FO de Compiègne (Oise); CGT, FO et Solidaires de Montreuil (Seine-Saint-Denis); CGT et FO de Villeurbanne (Rhône); FO, CGT, FSU de Montbéliard (Doubs); CGT, FO, FSU, Solidaires de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

APPELS DANS LES ENTREPRISES
OU ÉTABLISSEMENTS

Dans l'enseignement, en Haute-Garonne, dans le Rhône (FSU, FO, CGT, SUD), chez les instituteurs à Montreuil, Seine-Saint-Denis, (FO, FSU, SUD), la cité scolaire Olympe de Gouges, à Noisy-le-Sec, Seine-Saint-Denis (CGT, FO, FSU, Solidaires); université de Rangueil, à Toulouse (CGT, FO et FSU), université de Pau (CGT, FO, SUD); ESPCI (CGT et FO Ville de Paris); INRA (CGT et SUD); ministère de l'Éducation nationale (CGT et FO); dans les Finances publiques, en Haute-Loire (FO et CGT) et dans les Alpes-Maritimes; chez les postiers, en Eure-et-Loir (FO et CGT); FOcom, CGT-FAPT et SUD de Gironde, Orange division ITRSI (CGT et FO) et ErDF-GrDF (FO, CGT et SUD) d'Ille-et-Vilaine, la plate-forme industrielle courrier de Bobigny, Seine-Saint-Denis (CGT, SUD); à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Var (CGT et FO); à l'AP-HP (CGT, FO, SUD), à l'hôpital de Dieppe (CGT et FO); EDF Informatique 75 (CGT, FO et SUD); personnel du conseil régional de Franche-Comté (FO, CGT et FSU); Pôle emploi Picardie; organismes sociaux Rhône-Alpes (CGT et FO), et de nombreux organismes de Sécurité sociale...

À LA VEILLE DU 18 MARS

Déclarations
de Thierry Lepaon
et de Jean-Claude Mailly

● « La décision du président de la République est irresponsable sur la méthode et sur le fond », a affirmé M. Lepaon lors d'une conférence de presse à Montreuil, au lendemain d'un accord sur le pacte signé avec le patronat par trois syndicats, dont la CFDT, mais rejeté par la CGT. M. Lepaon a accusé François Hollande d'avoir « passé un accord de nature quasi personnelle avec le président du Medef », Pierre Gattaz.

« L'acte politique du pacte revient à s'en remettre au seul patronat pour régler les problèmes économiques et sociaux », a estimé M. Lepaon pour qui « l'intervention de la Commission européenne » mercredi (...) a été « manifestement un élément déterminant pour aboutir » à l'accord signé par le patronat et trois syndicats. Le président de la République a donné « les clés de la voiture France au Medef », a ajouté M. Lepaon, qui a appelé à « un printemps de mobilisation pour le progrès social ». (...) Avec la CFDT, « notre désaccord est profond », a souligné M. Lepaon. » (AFP, 6 mars 2014)

● « Jean-Claude Mailly a dénoncé vendredi dans *FO Hebdo* la décision de « la CFDT et des deux autres syndicats » qui, en signant, « laissent carte blanche au patronat et donnent un coup de main aux pouvoirs publics dans leur politique de rigueur ou d'austérité ». « La CFDT met un tampon ou un visa sur la politique économique actuelle (...), estime le numéro un de FO. (...) « A chacun sa conception du syndicalisme », conclut le secrétaire général de Force ouvrière, qui appelle à la mobilisation le 18 mars pour « condamner » le pacte de responsabilité. » (AFP, 7 mars 2014)

« Force ouvrière ne s'associera pas à ce que nous continuons à appeler un « marché de dupes ». Qui plus est, « avaler » ce pacte, c'est avaler 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques et sociales, ce qui aura à coup sûr un effet récessif donc négatif sur l'emploi, la protection sociale, les services publics et le pouvoir d'achat. » (FO Hebdo, 5 mars 2014)

Sur le vif...

“Pour moi, mes enfants
et ma petite-fille,
je serai dans la rue le 18 mars”

C'est à partir de l'appel lancé dans l'unité par les fédérations des organismes sociaux, repris par la CGT, FO, FSU et Solidaires, que le 18 mars est devenu une journée interprofessionnelle de grève et de manifestations contre le pacte de responsabilité et les plans d'austérité qui en découlent.

La parole est donnée cette semaine à une salariée d'une caisse primaire d'assurance maladie qui explique les raisons qui sont les siennes de faire grève et de venir manifester à Paris. Elle sera présente aux côtés de ses collègues venus de toute la France pour défiler en tête du cortège qui se dirigera vers Matignon.

« Pourquoi je serai en grève le 18 mars prochain ?

J'ai quatre bonnes raisons : je suis employée dans une CPAM (caisse primaire d'assurance maladie — NDLR) en province, je suis aussi assurée sociale, je suis malheureusement sous traitement, et j'ai deux enfants et une petite-fille.

Le président de la République a annoncé 15 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques en 2014, dont six sur la Sécurité sociale. En qualité d'employés, nous savons qu'il y a 500 millions d'euros d'économie à faire sur le budget de gestion administrative.

Cela veut dire zéro augmentation de salaire, aucune négociation sur la classification et zéro embauche pour 2014, mais aussi, des fermetures de centres de paiement. Par exemple, dans ma caisse, 45 départs à la retraite non remplacés et la fermeture de 3 centres sur 5 ; une quatrième est à l'étude. Quelles seront les conditions de travail, de vie familiale, mais aussi la qualité du service à l'assuré ?

En qualité d'assurée sociale, cela m'inquiète, car, après ces 500 millions d'économies sur le dos du personnel, il reste encore plus de cinq milliards à trouver. Cela se fera sur les taux de remboursement, les déremboursements, les fermetures de lits dans les hôpitaux, de services, mais aussi la fermeture d'hôpitaux de proximité.

Là encore, dans ma région, l'ARS (agence régionale de santé — NDLR) vient de décider de fermer un hôpital en campagne.

Mes enfants, ma petite-fille auront-ils la chance de connaître la Sécurité sociale ? Continueront-ils à accéder aux soins de façon égalitaire et solidaire comme aujourd'hui ? Vais-je pouvoir continuer à me soigner ?

Si, maintenant, nous ne nous battons pas, la réponse est claire, c'est non. Alors, pour moi, mes enfants et ma petite-fille, mais aussi pour chacun des citoyens, je serai dans la rue le 18 mars 2014, et le 19 aussi, s'il le faut. »

Grève des sages-femmes

Marisol Touraine contrainte à un premier recul

Astrid Petit

Après quatre mois de grève, des semaines de groupes de travail au ministère de la Santé, le 4 mars dernier, Marisol Touraine a rendu un premier arbitrage concernant le dossier sage-femme. Les annonces de la ministre de la Santé constituent un recul majeur pour tous ceux qui attaquent aujourd'hui la fonction publique et cherchent à la démanteler. Les sages-femmes ont arraché un statut revalorisé, avec maintien dans la fonction publique. Dans ce sens, il s'agit aussi d'un recul du gouvernement.

Une colère qui vient de loin...

Le mécontentement des sages-femmes ne date pas de la fin de l'année dernière. Les différentes vagues de fermetures de maternités depuis trente ans et la dégradation des conditions de travail au sein des « méga-maternités » se sont accélérées depuis quelques années. Aucune sage-femme ne peut être satisfaite des conditions de naissance dans ces « usines à bébés » où la standardisation des prises en charge supplée au manque de personnel. De plus, les sages-femmes hospitalières n'ont connu aucune augmentation de salaire depuis douze ans, malgré un transfert progressif de tâches des médecins. Et enfin, la profession connaît depuis trois ans un chômage massif qui plonge les jeunes diplômés dans une précarité intolérable quand, dans le même temps, on a un besoin criant en personnels dans les hôpitaux. Ce dernier élément est sûrement ce qui a mis le feu aux poudres, après plusieurs mobilisations d'ampleur ces dix dernières années, qui n'ont pas permis d'obtenir une meilleure reconnaissance de la profession.

Pourquoi la ministre a-t-elle d'abord choisi un collectif de syndicats professionnels de sages-femmes, d'associations corporatistes comme interlocuteur ? Les syndicats représentatifs de la fonction publique n'appartenaient pas à ce collectif, à l'exception de la CFTC. Ce collectif a détourné la revendication de reconnaissance des sages-femmes en lui donnant un autre contenu : celui de la sortie des sages-femmes hospitalières de la fonction publique. Il a fait miroiter aux sages-femmes une amélioration des conditions d'exercice et des rémunérations en les faisant accéder au statut des médecins « praticiens hospitaliers », et en reportant les négociations salariales à l'écriture de ce nouveau statut.

Marisol Touraine espérait un consensus avec les fédérations de personnels hospitaliers

La ministre y a vu le moyen de faire passer sa propre stratégie : remplacer les médecins par des sages-femmes « praticiennes de premier recours » en gynécologie et obstétrique, comme défini dans la loi Bachelot HPST (hôpital, patients, santé et territoires — NDLR). L'objectif étant la réduction des dépenses de santé, au détriment de la santé des malades, par l'instauration d'un « parcours patient » contraignant, elle espérait obtenir un consensus avec les fédérations de personnels hospitaliers. Ce collectif a fait le jeu du pourrissement en instillant un climat violent antisyndical et en divisant les sages-femmes hospitalières. Malgré cela, l'intersyndicale (CGT, FO, SUD, UNSA,

Photos AFP



Marisol Touraine, ministre de la Santé, a reculé devant la colère des sages-femmes, ici en manifestation à Paris, le 7 novembre dernier.

CFDT) a affirmé des revendications claires, refusant un recul social sans précédent pour la fonction publique. La détermination des syndicats a alors reçu l'appui des sages-femmes attachées à leur statut. Par des lettres à la ministre, des prises de position, elles ont dit qu'elles souhaitaient que la profession soit reconnue dans le cadre de la fonction publique. De nombreux votes organisés par les sages-femmes dans les maternités sont venus le confirmer, avec des résultats entre 80 et 96 % pour le maintien dans la fonction publique. A l'opposé du tintamarre médiatique en faveur du collectif.

La ministre contrainte de reculer

Le 4 mars, la ministre est contrainte de reculer, d'écrire qu'il n'est plus question de sortir les sages-femmes de la fonction publique hospitalière et de préciser, comme le demandaient les fédérations syndicales de la santé : « Je vais créer, au sein de la fonction publique hospitalière, un statut médical de sage-femme des hôpitaux. » La revalorisation salariale importante des sages-femmes est aussi actée par la ministre.

L'intersyndicale des sages-femmes, à laquelle s'était jointe l'Union nationale et syndicale des sages-femmes, écrit le 4 mars : « C'est une victoire pour les professionnelles qui se voient garantir leurs acquis sociaux. » Et elle précise : « La ministre a entendu les sages-femmes hospitalières qui ont massivement exprimé leur attachement à la fonction publique hospitalière. »

De son côté, la responsable du collectif, qui était assurée du soutien gouvernemental, a exprimé son dépit : « C'est salvateur pour nous de sortir de la fonction publique hospitalière. Moi, je ne passerai pas 45 ans à l'hôpital. Lavan-

cée d'une profession, c'est la mobilité, or là, ça n'avancera pas. » Et pourtant, les sages-femmes ne veulent pas quitter l'hôpital. Ce collectif avait donc comme ennemi l'hôpital public tout court.

L'arbitrage rendu par la ministre réaffirme le modèle d'accouchement au sein des hôpitaux, plébiscité par les femmes depuis les années 1970, en opposition aux maisons de naissance.

Maintenant que l'ambiguïté sur le statut est levée, le travail commence...

Le contenu du statut et le niveau de revalorisation des salaires restent à préciser. Et surtout, la ministre n'apporte pas de réponse au sous-effectif et aux dégradations des conditions de travail dans les maternités. Cet aspect constitue l'une des raisons majeures de la révolte des sages-femmes. Elle ne parle pas non plus des CDD qui sont massivement employés dans les maternités publiques. La résorption rapide de cette précarité intolérable fait partie des premières revendications des sages-femmes.

De même, alors que toutes les sages-femmes se sont accordées à dire que les fusions et fermetures de maternités aboutissaient à une déshumanisation de la naissance et des conditions de travail, il n'y a pas de réponse de la ministre à cette préoccupation. Les « unités physiologiques » au sein des maternités restent à définir, en particulier sur le ratio en personnel.

Dans cette affaire, les sages-femmes en grève se sont saisies de leurs organisations syndicales, celles de l'hôpital public, pour déjouer le piège dans lequel le gouvernement voulait les enfermer.

Universités

Les syndicats CFDT, CGC, CGT, FO, FSU, SUD-Solidaires des 19 établissements rejettent la mise en place de l'université Paris-Saclay

Bernard Réty

Nicolas Sarkozy avait lancé le projet d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris-Saclay, dans le cadre du « Grand Paris ». Dès octobre 2012, Jean-Marc Ayrault confirmait ce projet. Les objectifs restent les mêmes :

- économies d'échelle en supprimant laboratoires de recherche et enseignements prétendument en doublons ;
- pilotage de Paris-Saclay Université par le privé dans un cadre régional : « Développer l'esprit entrepreneurial (...) en renforçant les liens entre investisseurs et entrepreneurs, en associant les investisseurs à la gouvernance » (groupement « Paris Ile-de-France capitale économique »).

Ce projet rencontre l'opposition massive des personnels et de leurs organisations syndicales. ■

Déclaration commune des organisations syndicales de l'INRA (CGT-INRA, SUD-recherche-EPST), du CNRS (SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT, SUD-recherche-EPST), de l'INRIA (SNCS-FSU, SNTRS-CGT), de l'université Paris-Sud (SES-CGT, SNPREES-FO, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SUD Education), de l'université de Versailles-Saint-Quentin (SNPREES-FO), d'AgroParisTech (SYAC-CGT, SNESUP-FSU, SNETAP-FSU, SUD Rural Equipement), de l'École polytechnique (SNTRS-CGT), du CEA (FO) et de l'ENS Cachan (SNESUP-FSU) :

« Nos organisations syndicales CFDT, CGC, CGT, FO, FSU, SUD-Solidaires entendent exprimer une position commune de rejet de cette mise en place de l'université Paris-Saclay. (...)

Cette construction est menée sur fond d'austérité exacerbée, avec 68 milliards d'euros de coupes supplémentaires prévus dans les budgets publics dans le cadre du « pacte de responsabilité ». (...) La lecture des projets de statuts et règlement intérieur montre que :

- L'adhésion à des qualités des organismes nationaux de recherche comme membres fondateurs de Paris-Saclay revient à subordonner des décisions de politique scientifique nationale à des intérêts locaux. (...)

- Chaque membre déléguera ses compétences à l'UPSy pour la délivrance de doctorats et de la grande majorité des masters. Cette délégation est lourde de conséquences pour l'autonomie pédagogique, voire l'existence des établissements d'enseignement supérieur et des écoles d'ingénieurs. (...)

- La représentation des personnels dans le conseil d'administration, seule instance décisionnelle, est réduite à la portion congrue (...).

Des milliers de personnels de toutes catégories, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels ingénieurs, techniques, administratifs, sociaux et de santé et des bibliothèques (ITA et BIATSS) vont être intégrés dans cette « université Paris-Saclay », pour laquelle l'opacité est savamment entretenue, posant plusieurs questions immédiates :

- Tout le monde sait qu'une grande partie des personnels concernés refusent d'aller à Saclay. Que deviendront-ils ? (...)

- De quelles garanties disposeront ceux qui accepteraient d'y aller de ne pas être ballottés au gré des mutualisations, redéploiements, restructurations et réductions de moyens ? (...)

- Quelles seront les conséquences pour les personnels affectés auprès de la direction fonctionnelle du président de Paris-Saclay ? (...)

Cette volonté effrénée de mettre en place cette université Paris-Saclay représente une fuite en avant dangereuse, qui a toutes les chances de tourner au désastre sur le plan social. Le supermètre va de retard en retard et a de fortes chances de tomber en panne de financement, et il en est de même pour les logements des personnels.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les textes qui nous sont présentés. »

Réforme territoriale

RENCONTRE AVEC...

David Ruis, membre du bureau CGT des territoriaux de la ville de Bolbec (Seine-Maritime)

“L’urgence du moment va à se mobiliser pour le 18 mars prochain”

Dans la presse havraise, ton syndicat CGT des territoriaux évoque la réforme territoriale (l’acte III de la décentralisation) qui remet en cause la démocratie communale et ses institutions. Qu’en est-il ?

Nous condamnons la politique de François Hollande qui poursuit la contre-réforme territoriale et la loi 2010 de Balladur-Sarkozy. L’unique but du gouvernement Hollande-Ayrault, c’est réduire la dépense publique pour satisfaire les injonctions de Bruxelles et ainsi financer les nouveaux cadeaux au patronat dans le cadre du pacte de responsabilité. En imposant les fusions de communes, en réduisant le nombre de régions de 22 à 15, en supprimant les départements sans se soucier de l’avis de la population par référendum, il procède aux regroupements de collectivités et à la mutualisation des services. Les communes qui n’accepteraient pas de réduire l’emploi et les services publics seraient financièrement pénalisées. Cette situation serait encore aggravée par le fait que le gou-

vernement réduira la dotation aux communes de 10 milliards d’ici à 2017. Ces attaques nuisent au maintien de la cohésion sociale, de la solidarité et de la démocratie de proximité.

Comment se matérialise cette réforme ?

Hollande ne s’en cache pas, chaque région ou territoire pourra déroger à la législation nationale. La réforme porte atteinte à l’égalité entre les territoires, notamment financière, et sabote la démocratie. Les services publics locaux assurant la réponse aux besoins quotidiens et la solidarité sont une cible. Après la libéralisation de La Poste, la territorialisation du système de santé, la mise en concurrence des universités, c’est aujourd’hui le décret des rythmes scolaires qui illustre le mieux cette territorialisation. Cette réforme, commencée à la rentrée 2013 pour plus de 20 % des écoliers, transfère de nouvelles missions de l’Education nationale vers les municipalités, va à l’encontre des enfants, des personnels et en-

traîne, entre autres, la dégradation des conditions de travail, institutionnalise la précarité et remet en cause les statuts de fonctionnaires d’Etat et territoriaux. Il est urgent de suspendre cette réforme. Une véritable réforme suppose le respect d’une Education nationale laïque, obligatoire et gratuite pour les élèves.

Comment combattre cette politique destructrice ?

D’ores et déjà, 2 700 municipalités refusent. Mais l’urgence du moment va à se mobiliser pour le 18 mars prochain (à l’appel de la CGT, CGT-FO, FSU et SUD) pour exiger des mesures urgentes en faveur des salaires, de l’emploi, de la protection sociale et du service public. Enfin, il est urgent de se mobiliser pour réaffirmer que la protection sociale est un droit universel. Celle-ci est partie intégrante du salaire socialisé. C’est un des éléments qui concourt à l’égalité entre les femmes et les hommes en favorisant l’accès au travail des femmes. ■

INTERVIEW

Bertrand Vincent, secrétaire général du syndicat FO Ville de Paris

“La loi sur les métropoles fait éclater l’égalité républicaine”

L’interview du secrétaire général du syndicat FO Ville de Paris avait été réalisée avant l’appel à la grève interprofessionnelle du 18 mars. Depuis, le conseil syndical FO Ville de Paris, réuni le 5 mars, répondant à l’appel régional FO-CGT-SUD-FSU, a décidé d’appeler les agents de la Ville de Paris à se mettre en grève le 18 mars « pour la défense de la Sécurité sociale, pour la défense du service public parisien, pour la défense de notre statut, pour l’augmentation de nos salaires ».

Pourrais-tu revenir sur le contenu de la loi métropole ?

De façon nationale, nous sommes contre, parce que c’est une mesure qui fait éclater l’unité des territoires par rapport à l’égalité républicaine. C’est une loi qui permet, à la carte, d’écarter le cadre national. Concernant les personnels, certaines conséquences restent cachées pour l’instant. En ce qui concerne la Ville de Paris, on est dans le flou de ce projet. Donc l’inquiétude est grande, tant par rapport au contenu de la loi, mais aussi des modalités pratiques de son application concernant la Ville de Paris.

Peux-tu préciser comment tu vois les perspectives et les conséquences pour les personnels de la Ville de Paris ?

A ce jour, 17 janvier, la direction des ressources humaines centrale nous a signalé que 500 agents, à peu près, seraient concernés. Il faut bien comprendre que la loi étant mise en place le 1^{er} jan-

vier 2016, il y aura une mission de préfiguration tant à la Ville de Paris qu’au-delà. Concernant la Ville de Paris, nous avons déjà l’expérience de Paris Musées. Je rappelle que l’établissement public Paris Musées date du 1^{er} janvier 2013 ; il concerne dix-sept musées et mille agents ; on voit les conséquences. Et déjà, en janvier 2014, on nous annonce la privatisation intégrale du service de la médecine statutaire et professionnelle pour Paris Musées. Je

rappelle également que dans la loi sont inscrites les garanties d’ordre individuel. Le collectif, c’est le temps de travail. Je rappelle que les luttes syndicales ont permis d’avoir un régime de temps de travail qui peut paraître plus favorable qu’il n’est pour certaines catégories au-delà du péri-phérique. A une seule exception : la bataille sur nos congés annuels. Au jour d’aujourd’hui, nous bénéficions de 33 jours de congés annuels à la Ville de Paris, alors que, dans certaines communes, c’est 5 fois 5, c’est-à-dire 25. Comment cela sera-t-il garanti ? Pour l’instant, c’est le plus grand flou. ■

“C’est une loi qui permet, à la carte, d’écarter le cadre national”

Contre la mise en application de la réforme des rythmes scolaires

RHÔNE

250 parents et enseignants devant la mairie de Lyon contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Le 26 février dernier, malgré la pluie battante, 250 enseignants et parents d’élèves se sont rassemblés à Lyon, place des Terreaux, à l’appel des syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT et SUD, pour demander au maire de ne pas mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Une délégation intersyndicale a remis en mairie près de 2 000 premières signatures sur la pétition demandant au maire de ne pas mettre en place la réforme. Recevant la veille une délégation intersyndicale, l’adjoint aux affaires scolaires indiquait que la ville de Lyon était en discussion avec la caisse d’allocations familiales pour financer les activités périscolaires. De l’issue de ces discussions dépendrait l’application ou non de la réforme par la ville de Lyon. Il a confirmé que l’éventuelle mise en place de la réforme entraînerait l’occupation des salles de classe par le périscolaire. Le directeur de cabinet du maire a, lui, confirmé que la réforme ne soulevait pas l’enthousiasme auprès de la population... Plus que jamais, rien n’est joué ! Dans de nombreuses communes, enseignants et parents se mobilisent contre la réforme, près de 2 700 conseils municipaux indiquent qu’ils n’appliqueront pas la réforme... ■

PARIS

Témoignage d’un animateur de la Ville de Paris

“Une entreprise de privatisation rampante de l’école publique”

Depuis plus d’un an, les instituteurs et leurs syndicats tentent d’empêcher la mise en place de la réforme dite des rythmes scolaires (ils y sont parvenus dans certaines villes), premier pas dans la « refondation » de l’école conçue par le ministre Peillon.

Animateur à Paris, embauché trois heures par semaine pour assurer l’aménagement des rythmes éducatifs (ARE), je peux témoigner qu’il ne s’agit en rien du respect des besoins de l’enfant mais d’une entreprise de privatisation rampante de l’école publique par l’inégalité des moyens et l’entrée des associations dans le périscolaire qui prépare leur introduction dans le scolaire. Dès mon arrivée dans l’école, sans aucune indication ni consigne particulière, et sans, qu’au préalable, on ait exigé de moi les preuves de ma qualification dans l’activité que j’anime, on me confie un groupe d’une vingtaine d’élèves du cours préparatoire au CM2. Je m’étonne que pour une activité sportive on mélange des enfants de 6 à 12 ans, alors que dans tout club sportif on s’évertue à respecter les classes d’âge. Je constate alors que cette activité sert uniquement à répartir les enfants qui n’ont pas trouvé de place dans d’autres ateliers. Cette impression devient certitude lorsque je me retrouve sans aucun matériel, pas même un ballon. Pour au moins pouvoir organiser un match de football, je dois emprunter un ballon en mousse à un enfant du groupe. Quand je m’en ouvre au responsable de l’ARE de cette

école, il me répond effectivement qu’il n’y a pas de matériel et qu’« on attend les municipales pour avoir du budget ». La semaine suivante, il pleut, impossible de rester dans la cour. Faute de salle, nous nous retrouvons avec trois groupes dans un local exigü. Comment occuper sans matériel trente enfants de tous âges, excités, fatigués, n’ayant pas les mêmes envies ? J’en parle à mon supérieur qui, de nouveau, m’explique qu’il n’a aucun moyen de modifier les choses.

La semaine suivante, l’animateur spécialisé de l’atelier musique étant absent, je suis chargé de le remplacer. Me voilà confronté à 30 enfants que je dois aider à monter leurs clarinettes, à fixer leurs saxophones, alors que je ne suis pas compétent. La rentrée me conforte dans la certitude que faire croire aux parents le bien-fondé de cette réforme pour leurs enfants est une escroquerie. Finalement, mon activité consiste à faire de la garderie pendant l’heure et demie de scolarité que le ministre a retirée aux enfants.

“LA PORTE OUVERTE À LA REMISE EN CAUSE DE TOUS LES PRINCIPES DE L’ÉCOLE RÉPUBLICAINE”

On pourrait très bien me rétorquer, comme le font ceux qui soutiennent le gouvernement, que ce que je vis n’est qu’une mauvaise application des mesures gouvernementales, mais les témoignages recueillis auprès de collègues

animateurs démontrent qu’il s’agit en fait des conséquences néfastes de cette « contre-réforme ». De plus en plus d’associations se retirent, car les municipalités avec qui elles étaient en contrat ne peuvent plus les payer.

Dans une autre municipalité, un texte officiel comportant le nom des associations sous contrat habilitées à intervenir dans les écoles se conclut par la mention « etc. ». Comment un texte officiel peut-il comporter une notion aussi vague ?

Laissant la porte ouverte à la remise en cause de tous les principes de l’école républicaine : laïcité, caractère national de l’école, protection de l’intégrité des enfants et, fondamentalement, l’école comme lieu de transmission des connaissances ; n’importe quelle association, selon le bon vouloir d’un élu, pourrait pratiquer une activité qui se substituerait au travail de l’enseignant.

Je prétends que c’est consciemment que le gouvernement et Delanoë à Paris mettent en place une telle réforme, car sinon, ils ne seraient pas restés sourds au refus de la majorité des instituteurs et de leurs organisations qui ont combattu l’application de cette réforme et ont signalé ces situations injustifiables. Et même si la réforme s’applique aujourd’hui, je pense qu’instituteurs, parents et animateurs n’ont pas dit leur dernier mot. ■

Que se passe-t-il aux Finances publiques ?

Pierre Fontaine

A la Direction générale des Finances publiques (DGFIP : Impôts et Trésor fusionnés), les personnels sont confrontés à un problème. Alors que les confédérations CGT, FO, Solidaires et FSU et leurs fédérations de fonctionnaires appellent à la grève le 18 mars, les dirigeants des syndicats nationaux des Finances publiques CGT, FO, Solidaires... et CFDT appellent à la grève le 20 mars. « *Agir à la DGFIP, c'est le 20 !* », martèlent-ils. La participation au 18 mars n'est évoquée, pour les organisations affiliées aux confédérations appelantes, que sous la forme de délégations de militants.

Partout, des interrogations s'expriment, avec une intensité croissante

Pourquoi pas tous ensemble dans la grève et la manifestation le 18 ? Pas un mot dans l'appel intersyndical au 20 mars sur le pacte de responsabilité : les agents des Finances publiques ne seraient-ils pas concernés par l'entreprise de démantèlement de la Sécurité sociale, dont le premier acte est la destruction de la branche famille ? Ne seraient-ils pas concernés par les 50 milliards d'euros d'économies supplémentaires sur les services publics ?

L'appel au 20 a été lancé avant celui du 18 mars, répondent en chœur les responsables de l'intersyndicale. Certes, les syndicats CGT, FO et Solidaires avaient fait connaître cette date courant janvier. Mais c'est le 12 février au matin, au moment même où le comité confédéral national de la CGT s'apprêtait à appeler au 18 mars, que l'appel à la grève à la DGFIP le 20 mars était envoyé à toutes les sections de France, avec les trois sigles déjà mentionnés, auxquels venait s'ajouter... celui de la CFDT. Les militants et les personnels se trouvaient ainsi mis délibérément devant le fait accompli. Et depuis, l'intersyndicale a refusé toutes les propositions d'avancer la date du 20 mars au 18 mars.

Tout cela n'aurait-il pas un rapport avec la volonté de maintenir coûte que coûte l'unité avec la CFDT ?

Or non seulement la CFDT n'appelle pas au 18 mars, mais elle vient de signer avec le Medef le pacte de responsabilité. Elle donne ainsi son accord au plan drastique des 50 milliards d'euros de réduction de la dépense publique qui ne manquera pas de percuter de plein fouet la DGFIP. Les revendications des agents des Finances publiques, qui portent sur le blocage du point d'indice, les suppressions d'emplois, le statut, rejoignent celles de tous les fonctionnaires et de

tous les salariés. La « démarche stratégique » du directeur général et son cortège de restructurations ne sont que la déclinaison à la DGFIP de la « modernisation de l'action publique » (MAP) gouvernementale. Si le pacte de responsabilité et ses 50 milliards de nouvelles coupes budgétaires s'appliquent, que restera-t-il de la DGFIP ? Et qui peut croire qu'un mouvement strictement DGFIP puisse obtenir un résultat sérieux, a fortiori avec la CFDT, signataire du pacte ?

Qui a intérêt à isoler ainsi le secteur des Finances publiques du reste de la fonction publique et de l'ensemble des salariés ?

Les agents des Finances publiques ne comprennent pas qu'on leur demande de rester à leur poste de travail pendant que leurs camarades de toute la fonction publique et ceux du privé feront grève et manifesteront contre le pacte Hollande-Gattaz. Tout en prenant en compte l'existence du 20 mars et la possibilité de déposer à cette occasion les revendications, des appels de sections syndicales voient le jour pour faire converger les revendications des agents des Finances publiques dans la grève et la manifestation le 18 mars, dans l'unité avec les confédérations CGT et FO, la FSU et Solidaires, et avec leurs fédérations de fonctionnaires. ■

Retraites

Après le gel de six mois des revalorisations, le gel des retraites complémentaires

Laurence Fayard

"Le pouvoir d'achat des 15 millions de retraités va reculer en 2014 », annonce le journal patronal *Les Echos* ce 10 mars. Les retraites complémentaires Arrco (pour les salariés sous contrat de travail de droit privé) et Agirc (pour les cadres), concernant 18 millions de cotisants actifs et 11 millions de retraités, seront en effet totalement gelées cette année « pour la première fois depuis le milieu des années 1990 ». Un accord de mars 2013 entre syndicats et patronat prévoyait que la revalorisation des retraites complémentaires servies par les caisses Arrco et Agirc serait inférieure en 2014 et en 2015 d'un point par rapport au taux d'inflation. Cela dans une situation où la hausse des prix prévue cette année par le gouvernement atteint 1,3 %. Soulignons également que les régimes de base, les régimes spéciaux et ceux des fonctionnaires ne seront pas revalorisés, comme jusqu'ici, le 1^{er} avril, mais le 1^{er} octobre, en application du gel de six mois décidé par le gouvernement Hollande-Ayrault dans

le cadre de sa « réforme » des retraites. Cette « réforme » des retraites, contre laquelle des dizaines de milliers de travailleurs ont fait grève et manifesté à plusieurs reprises à l'appel de leurs confédérations, notamment CGT et FO, pour en exiger le retrait, a été adoptée le 18 décembre 2013 dans un climat de crise parlementaire sans précédent.

UN OBJECTIF : BAISSER LE COÛT DU TRAVAIL

En application des exigences de l'Union européenne, elle vise, comme nous l'avons démontré dans ces colonnes, à baisser le coût du travail et à réduire la dépense publique (allongement de la durée de cotisation à 43 ans, individualisation contre les droits collectifs...). Le pacte de responsabilité gouvernement-Medef-CFDT, contre lequel, à nouveau, par dizaines de milliers, les travailleurs du public et du privé feront grève et manifesteront le 18 mars à l'appel de leurs confédérations CGT et FO, avec la FSU et Solidaires, est dicté par les mêmes exigences de renflouement des capitalistes et des spéculateurs. ■

Pessac (Gironde)

Non à la fermeture d'une classe de quatrième au collège François-Mitterrand ! Rendez-vous le 18 mars !

Une forte délégation d'enseignants et de parents du collège François-Mitterrand, à Pessac (Gironde), est venue faire signer sur le marché, le 9 mars, une pétition exigeant le maintien d'une classe de quatrième que l'administration entend fermer, pour un déficit de quatre élèves !

C'est un combat engagé à la veille des vacances scolaires lors de la parution de la dotation globale horaire, avec leurs syndicats SN-FO-LC et SNES-FSU, ainsi que les parents de la FCPE locale.

Cent pour cent des enseignants présents, nous ont raconté Carol et Nicole, enseignantes, et Emmanuelle, parente d'élève FCPE, s'étaient réunis en assemblée générale convoquée par FO et le SNES-FSU. Se déclarant prêts à la grève, ils avaient décidé une intervention au rectorat, à laquelle s'est jointe la FCPE de l'établissement, le 24 janvier, à la veille du comité technique départemental.

Préparée par une seconde assemblée générale, la délégation de plus de vingt personnes a pénétré dans le rectorat, devant la presse locale qu'elle avait convoquée. Six de ses membres, accompagnés par une responsable du SN-FO-LC, ont été reçus. Ils ont exposé les revendications : le maintien de la classe de quatrième, dont la fermeture porterait les effectifs à trente élèves par classe, dans un établissement où 42 % des élèves sont issus de « milieux défavorisés » et où il manque déjà un poste de principal-adjoint. Elle entraînerait la précarisation de deux à trois postes, fragilisant l'équipe investie dans le programme ULIS (unité localisée d'insertion scolaire) dont le travail est



Enseignants et parents rassemblés devant l'Inspection académique.

reconnu. Elle pousserait des parents — est-ce le but ?, se demandent-ils — à se tourner vers le privé confessionnel voisin... financé par les fonds publics. Réponse cynique de l'administration : « *Trouvez les quatre élèves !* » Révoltés, ils ne veulent ni se « transformer en VRP » ni lâcher : pétition donc, lettres au président du conseil général (PS), de la région (PS) et à

Peillon, rédaction d'un cahier de revendications... poursuite de la signature de la pétition, qui a obtenu 330 signatures hier sur le marché, blocage envisagé du collège, etc. La prochaine échéance, c'est la journée nationale du 18 mars appelée par la CGT, FO, la FSU et Solidaires. Carol et Nicole comptent bien que la masse des collègues suivra la grève et les manifesta-

tions appelées par les unions départementales contre le pacte de responsabilité Hollande-Medef et ses 50 milliards de coupes prévus dans les services publics. D'autant que le lendemain a lieu une intervention à la direction départementale de l'Education nationale, annoncée par la FNEC FP-FO, avec plusieurs autres établissements touchés.

Correspondant Gironde ■

COMMUNIQUÉ

COMITÉ DE PESSAC-CESTAS-CANEJAN-GRADIGNAN DU POI

Soutien aux enseignants et parents du collège François-Mitterrand

« Le comité de Pessac du Parti ouvrier indépendant apporte son soutien aux enseignants du collège François-Mitterrand et à leurs syndicats FO et SNES-FSU, ainsi qu'aux parents d'élèves de la FCPE qui combattent pour le maintien d'une classe de quatrième et pour les postes nécessaires à l'encadrement des élèves, notamment un poste de principal-adjoint. Stop à la démolition de l'enseignement public au nom de la « réduction des dépenses publiques » et du « pacte Hollande-Medef ! »

Chronique

INTERNATIONALE

“Le pillage de l'Ukraine a commencé”

Dominique Ferré

« Le pillage de l'Ukraine a commencé. » Celui qui parle est un spécialiste en la matière. S'il critique durement depuis plusieurs années la politique étrangère américaine, Paul Craig Roberts n'en a pas moins commencé sa carrière au Congrès des Etats-Unis, puis dans l'administration du président Reagan. Il ajoute : « Selon un rapport publié dans le journal *Kommersant-Ukraine*, le ministère des Finances (de Kiev) (...) a préparé un plan d'austérité économique qui inclut la réduction du montant des retraites de 160 à 80 dollars, pour que les banquiers occidentaux qui ont prêté de l'argent à l'Ukraine puissent être remboursés sur le dos des pauvres. C'est la Grèce, une fois de plus. (...) Les pillards occidentaux sont déjà au travail. (...) Mais ce n'est que le début. Les médias occidentaux aux ordres décrivent les prêts comme des “aides”. Mais les 11 milliards d'euros que l'Union européenne offre à Kiev sont un prêt, pas une aide.



“C'est la Grèce, une fois de plus. (...) Les pillards occidentaux sont déjà au travail”

Paul Craig Roberts

Voilà ce que signifie l'accord d'association avec l'Union européenne que s'appête à signer le gouvernement de Kiev — ramassés de néonazis, d'oligarques corrompus et de transfuges du régime Ianoukovitch, tous plus ou moins sponsorisés par les « fondations » américaines et européennes (1). Mais, comme le déclarait il y a plus de vingt ans, en pleine guerre de dislocation de la Yougoslavie, un « expert » des institutions financières internationales (2), « quand la thérapie de choc initiale du FMI a frappé la Yougoslavie, la première forme revêtue par le désordre social ne fut pas celle des tensions ethniques, mais celle de grèves massives (...). Le “nettoyage ethnique” n'est intervenu qu'après que la “thérapie de choc” du FMI eut fait son travail. » Voilà pourquoi il faut aujourd'hui manipuler les questions linguistiques et nationales en Ukraine, faire se dresser les uns contre les autres, disloquer l'Ukraine pour disloquer sa classe ouvrière, afin que la « thérapie de choc » puisse frapper, en Ukraine et sur tout le continent.

(1) Le 13 décembre 2013, Victoria Nuland, au nom du Département d'Etat américain, a annoncé que 5 milliards de dollars ont été dépensés pour « l'aide à l'opposition ukrainienne », néonazis compris.
(2) Criton Zoakaos, de *Polyeconomics*.

L'évènement



Ukraine : derrière la dislocation en cours, la sinistre “thérapie de choc”

Avec nos correspondants

Tous les regards sont tournés vers la Crimée. Le Parlement de la région autonome de cette presqu'île sur la mer Noire, qui fut rattachée en 1954 à l'Ukraine, a convoqué, dimanche 16 mars, un référendum pour décider son rattachement à la Russie. Elle abrite la base militaire russe de Sébastopol, et une population très majoritairement russophone, composée de 58 % de Russes, de 27 % d'Ukrainiens et de 12 % de Tatars de Crimée (1). Un mélange propice à toutes les manipulations et aux affrontements communautaires.

LA PRESSE OCCIDENTALE SE DÉCHAÎNE
Accusant le gouvernement Poutine d'avoir poussé à cette décision et d'avoir envoyé des troupes en Crimée, les gouvernements américain, français, anglais, allemand, etc., ainsi que l'Union européenne, ont dénoncé le référendum comme « illégal ». Des manœuvres militaires aériennes de l'OTAN ont eu lieu dans deux pays frontaliers de l'Ukraine : la Pologne et la Roumanie.
La presse occidentale se déchaîne sur « l'agression russe » et les menaces d'annexion de la Crimée par Poutine. Dans ce flot de propagande, une once de vérité : « Jusqu'au déclenchement de la crise ukrainienne, les partis militant (en Crimée) pour un rattachement à la Russie disposaient d'une audience négligeable. » (Le Monde, 6 mars)
Alors pourquoi des foules de citoyens ukrainiens brandissent-elles le drapeau russe, de Simféropol (en Crimée) à Donetsk et Kharkov (dans les régions de l'est de

l'Ukraine, où la population ukrainienne est majoritairement russophone) ? N'est-ce pas parce que des députés et un gouvernement d'apprentis sorciers, propulsés au pouvoir à Kiev avec le plein soutien de Washington et de Bruxelles, a adopté, fin février, des lois provocatrices, à commencer par l'interdiction de la langue russe dans les régions où celle-ci est pourtant la langue maternelle de la majorité de la population ukrainienne ?

RÉHABILITATION DES BANDES NAZIES
Sans parler des lois qui réhabilitent les bandes de Stepan Bandera (collaborateur des nazis lors de l'invasion de l'URSS en 1941, dont le parti Svoboda, au pouvoir à Kiev, se réclame).
Ce qui, dans un pays où l'on compte des dizaines « d'Oradour-sur-Glane », ne peut que pousser des millions de citoyens dans les bras des forces, jusqu'ici ultra-minoritaires, qui proposent la sécession.
Le référendum en Crimée, tout comme l'état de quasi-sécession des régions orientales à la frontière russe, ne sont qu'une conséquence de la politique que le gouvernement américain et l'Union européenne ont mise en œuvre depuis des mois.

RÉDUIRE D'ICI LÀ LE BUDGET DE 5 À 6,2 MILLIARDS D'EUROS !
L'enjeu de cette dislocation en cours est annoncé par le journal *Kommersant-Oukraïna* (6 mars), sous le titre : « *Le choc et l'addition* » :
« Le gouvernement a préparé un train de mesures visant au règlement rapide des problèmes budgétaires. »
Parmi celles-ci : « Couper dans les dépenses sociales, par exemple réduire de 50 % les retraites des retraités qui travaillent » (en réalité, qui sont contraints de travailler par un montant de 150 dollars de retraite par mois).

Alors pourquoi des foules de citoyens ukrainiens brandissent-elles le drapeau russe, de Simféropol (en Crimée) à Donetsk et Kharkov (dans les régions de l'est de l'Ukraine, où la population ukrainienne est majoritairement russo- phone) ?

Tout cela devant être réalisé « avant la fin du mois de mai ». « Jusqu'au 31 mars, les collectivités locales doivent immédiatement augmenter leurs recettes de 2 % et réduire leurs dépenses de 1 % », cela, entre autres, afin de réduire d'ici là le budget de 65 à 80 milliards de grivnas (de 5 à 6,2 milliards d'euros !).

BAISSE DES AIDES D'ÉTAT AUX MINES
« La thérapie de choc, ajoute une « experte » auprès du gouvernement et des institutions internationales, pourrait inclure une révision à la baisse des aides d'Etat aux mines de charbon non rentables. »
L'Ukraine suivrait alors la voie de la Roumanie, où, selon un syndicaliste mineur présent à la conférence ouvrière européenne de Paris (1^{er} et 2 mars derniers), 120 000 emplois ont été liquidés en vingt ans, sur injonction du FMI puis de l'Union européenne.

LA GRÈVE DES MINEURS DE 1989-1990
Mais tout le monde se rappelle que les mineurs d'Ukraine, comme ceux de Russie, se sont mis en grève pendant des mois en 1989-1990, contre la bureaucratie et ses premières mesures de « libéralisation » de la « perestroïka ». C'est pour tenter de disloquer cette force toujours présente que tous, gouvernement américain et Union européenne en tête, poussent à la dislocation du pays.

Dominique FERRÉ ■

(1) Turcophones et musulmans, les Tatars de Crimée ont été collectivement déportés en Asie centrale en 1944 par Staline, comme prétendus « ennemis du peuple », à l'instar de peuples entiers de l'URSS.
Ils n'ont pu revenir en Crimée qu'en 1989. Quatre millions de Tatars vivent en Fédération de Russie, notamment dans la République du Tatarstan (dont la capitale est Kazan) et au Bachkortostan.

ÉTAT ESPAGNOL > CATALOGNE

De retour de la conférence ouvrière européenne...

Lors de cette conférence ouvrière européenne, les délégués de dix-neuf pays, qu'ils soient militants syndicaux ou politiques, ont tenu à affirmer leur attachement à la lutte des classes, menée avec les caractéristiques historiques, sociales et culturelles propres à chaque Etat. A Chypre, les ports et docks ont tous été privatisés, ainsi que l'électricité et les télécoms ; les transports scolaires ont été supprimés. En Suède, pays de la « social-démocratie », l'Education nationale, avec ses programmes nationaux, sont donnés en gestion à des entreprises privées. En Roumanie, les médecins s'expatrient dans l'Ouest européen et sont remplacés par d'autres médecins payés moins cher et venant de pays encore plus pauvres. Un délégué slovène nous a rappelé que les plans d'austérité se succèdent, alors qu'il vit dans le pays le plus riche d'Europe de l'Est. Alors qu'en France le gouvernement Hollande-Ayrault nous rebat les oreilles avec le « modèle allemand », une déléguée des services publics de Berlin rappelle que les illusions sont trompeuses. « On ne répare plus rien, les services publics ne fonctionnent plus et sont supprimés, et les élus locaux ne votent plus les budgets. Le budget de la région de Berlin a été réduit de 25 %. Il n'y a plus aucun investissement dans cette ville de 6 millions d'habitants. » A l'issue de ces deux jours, une déclaration commune a été rédigée et portée à la signature des délégués. Elle rappelle que ce sont les plans d'« ajustement structurel », décidés par les représentants du capital financier, coordonnés sur notre continent par l'Union européenne et appliqués par tous nos gouvernements, qui conduisent nos sociétés au chaos. Qu'il n'y a aucune « démocratisation » possible des institutions européennes par un prétendu « Parlement », et que nous soutenons de toutes nos forces le rejet de l'Union européenne et de ses institutions qui va s'exprimer le 25 mai prochain. C'est dans l'unité et l'indépendance de classe, par sa capacité à se rassembler avec ses organisations syndicales et politiques, que la classe ouvrière réussira à s'ouvrir des voies et à se mettre en rupture avec les instances de l'Union européenne qui installent le désastre déjà en cours.

Serge Bloch, délégué à la conférence ouvrière européenne

“Je viens d'un pays dans lequel des enfants souffrent de la faim...”

Josep Sant Cristofol, militant de l'UGT du Vallès-Occidental

Je suis secrétaire comarca (1) de l'UGT d'un petit territoire de Catalogne, le Vallès-Occidental. Je viens d'un pays, la Catalogne (Espagne), dans lequel des enfants souffrent de la faim, ou bien, comme disent les cercles officiels, de “malnutrition”. Je viens d'un pays où il y a 6 millions de chômeurs, soit 25 % de la population active, dont plus de 50 % sont des jeunes. (...) Je viens d'un pays où l'on jette à la rue des familles, qu'elles aient ou non des enfants, qu'il y ait ou pas des handicapés. Je viens d'un pays où l'on prétend qu'une femme porteuse d'un fœtus présentant des malformations ne peut pas décider d'avorter légalement. Je viens d'un pays où le chef du gouvernement, comble de cynisme, vient de dire que nous sommes en train de sortir de la crise et annonce que nous sommes le moteur de l'Europe, devenant ainsi la risée du monde entier. Je viens d'un pays où s'est déchaînée une furieuse campagne médiatique et judiciaire contre les syndicats, dans le but de les discréditer devant l'opinion publique, afin qu'ils ne puissent plus occuper éventuellement la place qui leur revient et pour laquelle ils ont été fondés. Ils veulent dresser tous les obstacles possibles pour empêcher que les syndicats organisent l'offensive que réclament des milliers et des milliers de travailleurs, afin que continue la trêve accordée à ce gouvernement. **Et à tout cela, il faut dire assez.** Assez de cette trêve accordée au gouvernement livré à la troïka. Assez d'une trêve accordée à un gouvernement à qui il importe peu d'allumer et d'attiser les affrontements territoriaux en Espagne, pourvu qu'il puisse justifier sa politique réactionnaire. Comme je vous l'ai dit au début, je viens de Catalogne. Une nationalité historique de l'Etat espagnol qui n'a pas été reconnue en son temps par la Constitution de 1978. Ainsi que vous le savez tous certainement, ces deux dernières années, le peuple de Catalogne s'est mobilisé massivement pour défendre sa souveraineté. Des centaines de milliers de citoyens

sont descendus dans la rue pour réclamer le droit de pouvoir décider. Les partis nationalistes bourgeois ont essayé de dévier tout ce mouvement vers la revendication d'un “Etat à eux” dans le cadre de l'Union européenne. Devant cette fausse issue, nous nous sommes rassemblés, syndicalistes et militants du mouvement ouvrier, pour lancer un manifeste dans lequel nous disons ceci : “Nous, les travailleurs et le peuple de Catalogne, comme les travailleurs et les peuples de l'Etat espagnol et d'Europe, nous avons besoin de la souveraineté pour pouvoir lutter contre les injonctions de la troïka,

“Les ennemis du peuple de la Catalogne, ce sont la troïka et les gouvernements de Mas et Rajoy qui appliquent sa politique”

docilement reprises par tous les gouvernements sans exception. Le droit à l'autodétermination des peuples est une valeur de la gauche politique et sociale qu'on ne peut laisser aux mains de ceux qui appliquent toutes les lois qui amputent les droits des travailleurs et étouffent le peuple. (...) Maintenant, le gouvernement Rajoy, aux ordres du capital international, frappe tous les peuples de l'Etat espagnol en détruisant les bases économiques et sociales communes, se couvre du drapeau rouge et jaune (drapeau de la monarchie espagnole — NDLR) pour bafouer et mépriser les exigences du peuple catalan à décider comment il peut se défendre, ainsi que le droit des élus de ce peuple à le lui demander. Ils veulent nous opposer entre nous. De leur côté, les gouvernants en Catalogne tentent de semer la

confusion et de diviser. Ils veulent présenter les autres travailleurs et peuples de l'Etat espagnol comme étant responsables des politiques antisociales et réactionnaires appliquées par le gouvernement Rajoy. Et pour détourner la révolte du peuple, ils proposent de substituer à la soumission à l'Union européenne au travers de l'Etat espagnol une soumission “directe” aux conditions que l'Union européenne décidera (annulant ainsi les conquêtes que nous avons arrachées dans l'Etat espagnol). Nous, en Catalogne nous disons : mensonge ! Les ennemis du peuple de la Catalogne, ce sont la troïka et les gouvernements de Mas (2) et Rajoy qui appliquent sa politique de misère ; et nos alliés, ce sont les travailleurs et les peuples de tous les Etats qui souffrent et sont atteints comme nous.”

Ce manifeste est d'une totale actualité. Ils ne parviendront pas à nous opposer entre nous. Seule la classe des travailleurs, en lutte pour ses revendications, pour la défense de ses droits, peut garantir la souveraineté effective des peuples. C'est pour cela qu'il est important que les organisations de travailleurs se prononcent en ce sens, comme l'ont fait l'UGT de Catalogne et également les Commissions ouvrières de Catalogne, en exigeant de l'Etat qu'il garantisse le droit démocratique du peuple catalan à être consulté. Les organisations ouvrières, tous ceux qui se réclament de la démocratie doivent se prononcer en ce sens, inconditionnellement pour que le peuple de Catalogne puisse décider librement de son avenir. Un droit que seule la classe ouvrière peut garantir sans mener à l'impasse. (...) L'unité, la fraternité entre les peuples qui luttent pour leur émancipation sociale et nationale sont notre seule arme, nous devons l'utiliser. »

(1) La comarca est une division administrative regroupant plusieurs localités présentant certaines similitudes ; il s'agit de l'échelon intermédiaire entre l'union locale proprement dite (au niveau de la localité) et l'union régionale au niveau de la province.

(2) Président du gouvernement régional.

APPEL INTERNATIONAL

Soutien aux huit syndicalistes d'Airbus-EADS de Madrid, contre lesquels le procureur requiert 66 ans de prison pour avoir exercé leur droit de grève

« Nous nous adressons au gouvernement espagnol, dont dépend le procureur, pour que ce dernier retire sa demande de huit ans et trois mois de prison contre chacun des huit syndicalistes d'Airbus-EADS à Madrid, poursuivis à la suite de la grève générale du 29 septembre 2010 contre la réforme du droit du travail. Nous exigeons que le juge classe le dossier. Pour la défense du droit à l'information et du droit de grève : abrogation de l'article 315.3 du Code pénal. Halte à la campagne contre les libertés démocratiques et syndicales ! Halte au procès politique contre les syndicats ! Nous sommes tous des “huit d'Airbus”. S'attaquer à l'un d'entre eux, c'est s'en prendre à nous tous ! »

MOTION SUR CEUTA

« La conférence ouvrière européenne dénonce la mort de quinze immigrants à la frontière de Ceuta, ville du nord de l'Afrique sous domination espagnole, et qui fait donc partie de l'Union européenne. Ces personnes sont mortes noyées en conséquence des agissements de la garde civile espagnole qui leur a tiré dessus avec des balles de caoutchouc et des grenades fumigènes, alors qu'ils étaient en train de nager dans la mer pour essayer d'atteindre Ceuta. Ces morts de Ceuta, comme celles qui se sont produites à Lampedusa, en Italie, sont le résultat de la politique d'immigration de l'Union européenne. Nous exigeons que les responsables matériels et politiques soient jugés et condamnés. »

Ces deux motions ont été largement contresignées par les délégués à la conférence ouvrière européenne.

“Sur tout le continent grandit l'aspiration de la classe ouvrière à se saisir de ses organisations pour défaire les plans d'austérité”

« Au moment où nous nous réunissons, les événements dramatiques qui déchirent l'Ukraine sont mis en scène par les représentants de l'Union européenne et des gouvernements européens pour soumettre les travailleurs et les peuples à un odieux chantage. (...) »

“Nous nous élevons contre la fable d'une “démocratisation” possible des institutions européennes”

(...) L'expérience est là : le seul espoir pour la classe ouvrière, pour la défense et la recon-

quête de la démocratie, pour l'avenir de nos peuples, c'est le développement de la lutte des classes qui contraindra chacun de nos gouvernements à abandonner leur politique de “réformes” et à rompre avec l'Union européenne et ses traités. (...) »

Aider, par tous les moyens, la classe ouvrière à se rassembler avec ses propres organisations

Reprenant à son compte « l'engagement » largement contresigné à la conférence ouvrière de Tarragone (Etat espagnol), il y a un an, la conférence a conclu par un appel à renforcer « l'action poli-

tique coordonnée de tous les participants à cette conférence des 1^{er} et 2 mars 2014, à Paris. Ce sera notre manière, à nous, militants ouvriers responsables, de réaffirmer notre solidarité active avec nos frères ukrainiens, bosniaques, grecs... Ce sera notre manière, à nous, de faire revivre cette valeur essentielle dont s'est doté le mouvement ouvrier, dès son origine : l'internationalisme prolétarien ! »

(1) Par des militants venus des pays suivants : Allemagne, Belgique, Biélorussie, Chypre, Danemark, Etat espagnol, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Algérie

Louisa Hanoune, candidate du Parti des travailleurs à l'élection présidentielle

“Nous défendons l'existence de l'Etat algérien et sa souveraineté quelle que soit sa nature. Mais nous militons pour changer sa nature. C'est pourquoi je suis candidate pour l'avènement de la II^e République”

Interview de Louisa Hanoune au quotidien *El Watan* (extraits)

Photo AFP



A la veille de l'élection présidentielle en Algérie, les médias français multiplient les articles. Selon eux, il faut tout changer en Algérie, et le quotidien *Le Monde* précise la voie à suivre : celle de l'Ukraine.

Le Monde, *L'Humanité*, *Libération* mettent en avant un regroupement intitulé Barakat (« ça suffit »), constitué de manière anonyme sur les « réseaux sociaux », qui appelle à des manifestations, qui, en fait, ne rassemblent que quelques dizaines de personnes. Ils appuient la campagne de boycott de l'élection présidentielle initiée par quelques « personnalités politiques » bien connues pour leurs liens avec l'étranger. La voie ukrainienne...

Ce serait donc aux médias, aux spécialistes des « droits de l'homme » (sic), aux hommes politiques français de parler et de décider au nom du peuple algérien ? Soixante ans après la guerre d'indépendance qui coûta la vie à 1,5 million d'Algériens, on aurait pu s'attendre au moins à de la pudeur. Mais non, rien n'arrête ces gens-là ! On connaît le résultat de cette politique en Afghanistan, en Yougoslavie, en Irak, en Libye, en Syrie, au Soudan, et aujourd'hui en Ukraine.

Bien évidemment, pour ces gens-là, le fait que le Parti des travailleurs présente la candidature de Louisa Hanoune à l'élection présidentielle sur une orientation anti-impérialiste de défense du pays leur est insupportable.

Relayant ce qui se dit dans les milieux de gauche et d'extrême gauche cheminant aux côtés de l'impérialisme, le quotidien *L'Humanité*, au détour d'une phrase, écrit : « Louisa Hanoune, proche du pouvoir » (1).

Cette semaine, nous donnons la parole à Louisa Hanoune en publiant de larges extraits d'une interview qu'elle a accordée au quotidien algérien *El Watan*.

(1) Le journal *L'Humanité*, qui rappelle sans cesse avoir été fondé par Jaurès, devrait relire l'éditorial de son premier numéro, dans lequel il précisait n'avoir besoin « ni du mensonge, ni du demi-mensonge, ni des informations tendancieuses forcées ou tronquées ». La rédaction de *L'Humanité* devrait aussi relire son propre journal qui, durant trente ans, a soutenu le « pouvoir » du régime de parti unique en Algérie et sa politique de répression qui conduisit, dans les années 1980, Louisa Hanoune en prison. De la campagne internationale pour sa libération et celle de ses camarades, *L'Humanité* n'en écrivit pas une ligne... Pauvre Jaurès.

Vous avez souvent critiqué les gouvernements qui se sont succédés, mais jamais le président Bouteflika. Si bien que certains y voient une ambiguïté dans votre relation avec le pouvoir. Que leur répondez-vous ?

Il s'agit de positions idéologiques émanant de militants politiques à court d'arguments (...). Durant le premier mandat d'Abdelaziz Bouteflika, s'il y a un parti qui a combattu — et non pas seulement critiqué, parce que nous ne sommes pas dans la critique, mais dans le combat — son programme économique et social, c'est le PT. Nous avons voté contre, alerté, mobilisé. Ainsi, nous avons combattu la loi sur les hydrocarbures de Chakib Khelil (*ministre de l'Energie* — *NDLR*) en 2005, la privatisation que mettait en œuvre Abdelhamid Temmar (*ministre des Réformes* — *NDLR*), etc. Bien sûr, c'était l'orientation du programme de Bouteflika. (...) Pourquoi ne reconnaissez-vous

pas, vous et ces « certains », que c'est Abdelaziz Bouteflika qui a changé de politique et non pas le PT ? C'est lui qui a corrigé sa position sur le tamazight (*langue berbère* — *NDLR*), son orientation économique, qui a renationalisé, après les avoir dénationalisés, les mines en 2001 et les hydrocarbures en 2005, qui a reconnu l'échec des privatisations et du partenariat avec l'étranger en 2008, et qui, dans les LFC (*lois de finances complémentaires* — *NDLR*) de 2009 et 2010, a apporté des correctifs très importants, qui correspondent à nos combats. Et c'est la raison pour laquelle nous les avons soutenus. (...) Si le PT a présenté un candidat à la présidentielle en 2004, en 2009 et en 2014 et si, déjà, en 1999, il n'a pas soutenu la candidature de Bouteflika, (...) c'est une preuve d'indépendance. (...)

Vous situez-vous dans l'opposition ou à la périphérie du pouvoir ?

Qu'est-ce que vous entendez par la périphérie du pouvoir ? Parce que c'est un nouveau concept de classement des partis politiques, qui est étrange. D'abord, qu'est-ce que l'opposition ? On a déjà entendu des partis dire : « Nous sommes dans le gouvernement mais nous sommes aussi dans l'opposition. » Il y a ceux qui sont entièrement d'accord avec la politique du gouvernement, mais comme on ne leur a pas proposé de portefeuilles ministériels, ils se proclament

opposants. Mais ça, ce n'est pas l'opposition ! Si nous étions, comme vous le dites, à la périphérie du pouvoir, nous aurions tout simplement accepté d'être au gouvernement.

On nous l'a proposé plusieurs fois. Mais nous avons refusé parce que nous ne pouvons pas être dans une sorte de patchwork, un gouvernement dans lequel il y a tout et son contraire. Dans lequel il y a des ministres qui sont pour la souveraineté, d'autres pour la dépendance à l'égard de l'extérieur. (...)

Ne craignez-vous pas d'aller dans le même sens que le pouvoir qui fait de la stabilité une nouvelle religion ?

Nous sommes plutôt rassurés que l'Etat se soucie de la stabilité et de la souveraineté du pays. N'en est-il pas responsable ? Car, est-ce que, oui ou non, il y a le feu autour de nous ? Sur 6 500 kilomètres de frontières, ne sommes-nous pas entourés par des volcans, par des processus de désintégration des nations ? La presse algérienne a relayé des informations gravissimes qui établissent que notre pays est directement ciblé, qui évoquent le renforcement de la base des marines américains de Moron de la Frontera, à Séville, et de la base de Sigonella, en Sicile. Et selon les rapports et les déclarations de hauts responsables américains, c'est en prévision d'une intervention militaire en Afrique du Nord. (...)

Lorsqu'éclate un mouvement de jeunes qui revendiquent légitimement un emploi, les ONG américaines tentent de les infiltrer pour les faire dévier de leurs objectifs et transformer leur nature en une sorte de « printemps arabe ».

Les preuves existent. (...) Il y a eu une révolution en Tunisie, il y a eu un processus révolutionnaire en Egypte qui a été détourné de son cours naturel. Mais ni en Libye, ni en Syrie, ni ailleurs, il n'y a eu de révolution. (...) Le plan de Grand Moyen-Orient américain annonçait la partition de tous les pays, du Pakistan à la Mauritanie, sur des bases ethniques, communautaristes, religieuses. Il faut être aveugle pour ne pas voir qu'à Ghardaïa, on tente de dresser l'une contre l'autre, sur des bases confessionnelles, deux composantes qui vivent ensemble depuis des siècles. Comme on a essayé, dans un passé très récent, de manipuler les Touareg dans l'extrême Sud algérien. (...)

Concernant l'économie, êtes-vous partisane d'un modèle 100 % étatique ou pensez-vous qu'un modèle spécifique à l'Algérie, comme le développent certains candidats, libéral, mais tenant compte de l'histoire socialiste du pays, est possible ?

L'option libérale que vous évoquez a malheureusement déjà été expérimentée dans notre pays, produisant des conséquences meurtrières et dramatiques sur les plans socioéconomique et politique. C'est la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel du FMI qui a engendré la fermeture de centaines d'entreprises publiques et la suppression de centaines de milliers d'emplois.

(...) Le socialisme signifie la propriété collective des grands moyens de production. C'est notre objectif stratégique.

En attendant, nous sommes pour une véritable réforme agraire, pour l'existence d'un secteur public fort, pour de grandes entreprises, pour une industrie lourde qui permette l'existence de PME-PMI, avec un secteur privé non parasitaire, productif, complémentaire. Je ne parle pas des hydrocarbures et des mines, secteurs stratégiques, qui doivent être inaliénables. Dans notre programme, nous nous prononçons non seulement pour la préservation, mais pour le renforcement de l'article 17 de la Constitution qui définit la propriété collective de la nation.

Cela implique que les décisions et les lois qui sont contraires à l'article 17 doivent être abrogées et que les entreprises qui ont été bradées soient renationalisées, au moins à 51 %.

Nous sommes pour le renforcement de la production nationale : par le gel de l'accord d'association avec l'Union européenne qui a dévasté notre agriculture et notre industrie, et dont tout le monde reconnaît qu'il est néfaste pour notre pays, par la sortie de la grande zone arabe de libre-échange, par la non-entrée dans l'OMC (...).

Voulez-vous revenir sur votre rencontre avec Ahmed Gaïd Salah (vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire — *NDLR*) et le Premier ministre ?

(...) Je suis surprise que certains commentateurs trouvent « anormal » que je m'adresse aux institutions de la République, au vice-ministre de la

Défense.

Que je sois reçue, donc, dans un ministère, par un membre du gouvernement. Mais admettons qu'il ne s'agisse que du chef d'état-major. Devant un contexte régional aussi dangereux, devant les menaces de déstabilisation de l'armée, en quoi cela serait-il attentatoire à la démocratie de rencontrer celui qui a la charge de la sécurité du pays ? Oui, je vois les responsables algériens. J'ai des séances de travail avec des ministres en tant que députée à chaque fois que cela est nécessaire. Je vois le président de la République quand je peux, je vois le Premier ministre, je l'ai au téléphone régulièrement, j'ai parlé avec lui des événements graves de Ghardaïa, de la grève des enseignants, de la nécessité de trouver une issue positive parce que leurs revendications sont légitimes.

(...) En attendant l'avènement du socialisme, nous sommes conscients que l'existence d'un Etat national,

quelle que soit sa nature, est une condition pour l'existence d'une nation. Sans Etat, sans unité territoriale, sans peuple soudé par une culture et une ou plusieurs langues, il ne saurait y avoir de nation. Donc nous défendons l'existence de l'Etat algérien, de sa souveraineté, quelle que soit sa nature. Mais nous militons pour changer sa nature. C'est pourquoi je suis candidate, avec, comme proposition, l'avènement de la II^e République. C'est-à-

dire une réforme constitutionnelle de fond, associant le peuple algérien dans un débat démocratique. Dans ce cadre, pour nous, la démocratie véritable implique un vrai système de péréquation, un équilibre régional véritable, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'égalité d'accès de tous les citoyens aux services publics, en droits. Ce qui implique l'abrogation du Code de la famille pour libérer toutes les potentialités féminines, et il y en a.

Nous sommes pour une Chambre unique, une vraie Assemblée nationale composée de véritables élus, révocables, devant être l'émanation de la volonté du peuple. Si j'étais élue présidente, je restituerais la parole au peuple algérien pour qu'il définisse la forme et le contenu des institutions dont il a besoin pour exercer sa souveraineté, soit dans un processus constituant si les conditions politiques sont réunies, sinon par l'ouverture d'un débat général sur la réforme

“Nous sommes pour une Chambre unique, une vraie Assemblée nationale composée de véritables élus, révocables, devant être l'émanation de la volonté du peuple”

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

ÉGYPTE

Nouvelle vague de grèves

Confrontés à la vague de grèves commencée le 10 février dernier dans le secteur public, les généraux ont provoqué, le 24 février, la démission en bloc du gouvernement. La veille encore, ce dernier accusait une « poignée qui cherche à compromettre la stabilité et perturber la production » et déclarait que « l'heure est à maximiser la production et s'unir pendant la renaissance de l'Égypte ». Mais les grèves n'ont pas cessé !

Le nouveau Premier ministre, Ibrahim Mahlab, est l'ancien vice-président du comité politique du Parti national démocratique (PND) de Moubarak. Son gouvernement est marqué par la présence d'un grand nombre de caciques de l'ère Moubarak. Il a officiellement demandé trois mois sans grèves. Mais elles continuent de plus belle. Dans les secteurs publics de la Poste, du textile, des transports, des ponts et chaussées, de la navigation, de la métallurgie, de l'administration agricole, du commerce, les employés sont en grève pour le salaire minimum et le limogeage des dirigeants.

Un exemple éloquent : le siège central de la Poste, au Caire, est bloqué depuis deux semaines par un sit-in. Les postiers y manifestent régulièrement aux cris de « Dégage ! Dégage ! » à l'encontre de la direction, qui rappelle ceux criés à l'adresse de Moubarak ou de Morsi.

■ Correspondant



Photo AFP

CHIFFRE

1 000

C'est, selon l'ONU, le nombre de musulmans qui resteraient à Bangui, sur 100 000 avant le début du conflit auquel participent les troupes françaises censées empêcher le "nettoyage ethnique".



Photo AFP

Afrique du Sud : la grève des mineurs se poursuit à deux mois des élections générales

Le 6 mars dernier, plusieurs milliers de mineurs ont manifesté dans les rues de Pretoria. Ce sont des travailleurs des mines de platine, en grève depuis six semaines, à l'initiative du syndicat majoritaire AMCU, le même syndicat qui avait été à l'initiative des grèves de 2012 que le gouvernement avait réprimées sauvagement à Marikana. Ils réclament une hausse de leur salaire de base à 12 500 rands (environ 840 euros). Une demande que les trois grands producteurs mondiaux de platine, Amplats, Implats et Lonmin, considèrent comme « irréaliste ».

Cette grève se poursuit depuis des mois, alors que le 7 mai doivent avoir lieu les prochaines élections générales en Afrique du Sud. Tous les courants politiques d'Afrique du Sud, y compris au sein du parti dirigeant, l'ANC, comme les commentateurs internationaux, reconnaissent qu'il s'agira des élections les plus difficiles pour l'ANC depuis la fin de l'apartheid et les élections de 1994 où, pour la première fois, l'écrasante majorité de la population — c'est-à-dire la population noire — votait, donnant une majorité sans appel au parti qui apparaissait comme celui de la libération et à son dirigeant, Nelson Mandela.

LA CRISE SE DÉVELOPPE AU SEIN DE LA COSATU

Depuis, l'ANC est restée au pouvoir dans le cadre d'une « alliance tripartite » avec le Parti communiste sud-africain et la principale centrale syndicale, la Cosatu. L'impopularité croissante de l'actuel président, Jacob Zuma, hué lors des obsèques de Nelson Mandela en décembre dernier, n'est pas la cause de la crise qui déchire aujourd'hui l'Afrique du Sud. Elle n'en est qu'un symptôme.

Car depuis la grande grève de Marikana en 2012, et le massacre de grévistes ordonné par le gouvernement ANC-PC-Cosatu, la crise s'est développée au sein même de la Cosatu. Sa plus puissante fédération, celle des métallurgistes, la Numsa, avec l'appui de huit autres fédérations, a lancé un appel

à un congrès extraordinaire pour que la Cosatu, recouvrant son indépendance, rompe avec la coalition gouvernementale. En même temps que cette crise s'aiguise, les ouvriers des mines de platine sont à nouveau en grève à l'appel de l'AMCU.

UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE S'EST FORMÉ

Sur le terrain politique, un nouveau parti politique s'est formé à l'appel de Julius Malema, ex-dirigeant de la Ligue de la jeunesse de l'ANC, exclu pour s'être prononcé pour la nationalisation des mines et avoir soutenu les grévistes de Marikana. Ce parti a pris le nom de « Economic Freedom Fighters » (EFF, combattants pour la liberté économique), partant du fait que si, en renversant le régime de l'apartheid, le peuple noir avait conquis des droits politiques, sa situation économique restait inchangée.

« Vingt ans après la chute de l'apartheid, le peuple noir n'est toujours pas libre ! Vingt ans après, la majorité noire est toujours prise au piège du chômage, de la pauvreté, elle est toujours sans terres et sans logements ! La classe ouvrière noire subit toujours d'intolérables conditions d'exploitation, des conditions de travail qui relèvent de l'esclavage. »

C'est ce que dit le manifeste du nouveau parti, qui conclut en mettant en avant deux mots d'ordre centraux : la nationalisation des mines et l'expropriation de la terre au bénéfice des paysans sans-terre noirs, dans un pays où 80 % des terres cultivables sont accaparées par une poignée de grands propriétaires blancs.

C'est devant un meeting de 50 000 personnes que Malema a présenté ce manifeste, un meeting auquel avaient été invités de nombreux dirigeants ouvriers noirs non membres d'EFF. Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania (SOPA), qui a participé à ce meeting, y déclarait que son parti était prêt à l'unité la plus large pour la réalisation des revendications centrales du peuple noir, la nationalisation des mines, le retour à ceux qui la travaillent de la terre volée au peuple noir par le régime de l'apartheid. ■

TUNISIE

Le nouveau gouvernement à l'œuvre

« Le pays est au bord de la banqueroute si des sacrifices ne sont pas consentis. » C'est ce que vient d'annoncer le Premier ministre, Mehdi Jomaa, lors d'une conférence de presse tenue le 6 mars 2014.

Chaque citoyen tunisien vit et sent au quotidien les effets de la crise économique : flambée des prix des produits de première nécessité, gel des salaires depuis deux ans, explosion du chômage. Le même Premier ministre annonce le gel du recrutement des fonctionnaires et la suppression de la subvention à certains produits de première nécessité. Le rapport du FMI d'octobre 2013 exigeait l'application de ces mêmes mesures et proposait les mêmes saignées. D'ores et déjà, deux entreprises nationales sont dans le viseur du capital financier international : la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG), une entreprise florissante nationalisée au lendemain de l'indépendance, et Tunisair.

La révolution tunisienne avait mis un coup d'arrêt aux privatisations conclues dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Les employés de Tunisair avaient arraché le regroupement de toutes les filiales de l'entreprise au lendemain du 14 janvier 2011.

Les travailleurs, avec leur organisation syndicale, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), avaient obtenu la suppression des sociétés de sous-traitance tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Aujourd'hui, les travailleurs et les mineurs de la compagnie des phosphates de Gafsa nous alertent et nous disent que les sociétés de sous-traitance sont réapparues et agissent au grand jour.

L'accord d'association avec l'Union européenne est l'arme qui a étriqué l'économie tunisienne. La politique de privatisation des entreprises publiques est responsable de l'explosion du chômage. La dette publique est responsable de la banqueroute annoncée. « Cette dette n'est pas une dette contractée par le peuple tunisien », nous dit le responsable régional de Kasserine du syndicat des diplômés chômeurs. Et il a raison. ■

Correspondant ■

GRÈCE



Photo AFP

Violente répression

Le 28 février dernier, enseignants et fonctionnaires grecs en grève et en manifestation ont été brutalement réprimés par les forces de l'ordre.

Ils manifestaient à l'appel du syndicat des enseignants du secondaire, OLME, contre les « démissions »-licenciements imposés, le 22 mars prochain, à 2 500 enseignants et 10 000 fonctionnaires d'autres secteurs, parmi lesquels Themistocle Kotsifakis, le président d'OLME.

L'assaut donné par les forces de l'ordre s'est soldé par dix-sept arrestations d'enseignants, dont celle du président d'OLME.

Quatre manifestants ont été blessés et transférés à l'hôpital, parmi lesquels le président de POE-OTA (syndicat des employés territoriaux) et G. Kalomiris, membre de la centrale syndicale de la fonction publique, ADEDY.

Ces incidents violents ont eu lieu à la veille de l'arrivée d'une délégation de la troïka à Athènes, venue exiger de nouvelles coupes budgétaires.

Le grand retour de "l'offre raisonnable d'emploi"

Nouvelles attaques contre les droits des chômeurs

Raymond Herrera

L'offre raisonnable d'emploi (ORE) avait défrayé l'opinion publique sous le précédent quinquennat. Il s'agissait de sanctionner tout demandeur d'emploi qui refuserait cette offre dite « raisonnable », eu égard au salaire proposé compte tenu de la politique salariale de la région, raisonnable au regard de la localisation du poste offert ainsi que de la qualification. Quand on enlève les droits, restent les obligations, et quand on ne peut pas faire baisser (même artificiellement) le chômage, on cherche à supprimer les chômeurs !

Il nous apparaît important d'attirer l'attention sur une nouvelle offensive qui semble se faire jour en ce qui concerne l'offre raisonnable d'emploi. Les syndicats de Pôle emploi ont été alertés sur une nouvelle version informatique qui permet une automatisation du contrôle des demandeurs d'emploi. Dès le 17 mars 2014, lorsque le dossier du chômeur comportera deux refus d'offre d'emploi, son nom apparaîtra dans une liste établie sous la responsabilité du directeur local. Le chômeur devra être averti du non-respect de ses obligations.

Beaucoup de questions pourtant se posent.

— Comment se fait le décompte entre deux refus, en année glissante (période de 365 jours précédents — NDLR) ? Combien de temps pour effacer un premier refus ? La prescription est-elle accordée, et si oui, par qui et dans quel délai ?

— Quelle information des agents ? Cette loi de l'ORE, jusqu'ici, n'a pu s'appliquer que très difficilement, même lorsque l'abus de refus apparaissait assez clair. Désormais, il y a mise en place d'une automaticité. Cette automaticité est dangereuse pour les droits des chômeurs et problématique pour les conseillers de Pôle emploi. Il leur faudra être particulièrement vigilants dans la saisie initiale du profil, dans les motifs de refus, dans l'accueil des demandeurs qui vont recevoir très rapidement ces avertissements.

Un autre élément vient nous conforter dans nos craintes. Un courrier électronique a été adressé par la direction générale de Pôle emploi aux syndicats du personnel.

Extraits :

« Le conseil d'administration de Pôle emploi a adopté le 12 février 2014 une délibération fixant les nouvelles conditions de recours aux opérateurs de placement. » Il s'agit d'opérateurs privés. Plusieurs études ont démontré, chiffres en main, que depuis la « libéralisation » des opérations de placement des demandeurs d'emploi, ces opérateurs coûtaient bien plus cher, à service égal, que l'ex-ANPE ou Pôle emploi.

Photo AFP



« Plusieurs évolutions ont conduit Pôle emploi à s'interroger sur ses conditions de recours aux opérateurs de placement. Pour alimenter ses travaux et la réflexion de son conseil d'administration, Pôle emploi s'est engagé dans une démarche ouverte et transparente de consultation, par la mise en ligne sur son site institutionnel, du 15 novembre 2013 au 15 janvier 2014, d'un dossier de consultation publique. Cette consultation a permis de recueillir de nombreuses contributions qui ont alimenté les travaux visant à formaliser et clarifier les conditions de recours de Pôle emploi aux opérateurs de placement. Les principes adoptés le 12 février 2014 par le conseil d'administration s'inscrivent dans la stratégie de Pôle emploi, qui consiste à proposer davantage d'accompagnement intensif et à se renforcer sur l'accompagnement des mobilités professionnelles. »

C'est précisément là que nous situons le retour en force de l'offre raisonnable d'emploi et son application par des officines privées. Le message poursuit :

« Il s'agit désormais de privilégier un recours à la sous-traitance dans deux cas :

— pour adapter ses capacités aux évolutions de la conjoncture, Pôle emploi crée une prestation à destination des publics plus autonomes ayant un besoin d'appui méthodologique dans leur recherche d'emploi,

— pour répondre à des besoins spécifiques mobilisant des compétences complémentaires à celles de Pôle emploi. »

« Des compétences complémentaires » ? Lesquelles ? Avec cette écriture, la hiérarchie de Pôle emploi peut mettre tout et qui elle veut chez les opérateurs privés. Il suffit que ce soit « complémentaire » et « intensif » !

Poursuivons : « Ces principes trouveront leur traduction opérationnelle dans le cadre des prochains marchés de prestations d'accompagnement et leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation externe. »

Des « marchés de prestations » : on comprend qu'il s'agit de la poursuite de financement public d'organismes privés. Une « évaluation externe » ? Quelle évaluation, par qui ? Et pour quoi faire, puisque toutes les études antérieures ont déjà démontré, au moins, l'inefficacité de ces opérateurs, au plus, leur coût supérieur à celui de Pôle emploi ?

Les politiques dites « de libéralisation » continuent, en matière de placement des chômeurs comme en d'autres domaines. C'est d'ailleurs là une exigence de la Commission de Bruxelles. Apparemment, là où l'offre dite « raisonnable » d'emploi avait failli, elle est réactivée par le biais de l'outil informatique et par les concurrents de Pôle emploi, rémunérés par Pôle emploi ! Face au libéralisme économique, les droits ne pèsent pas bien lourd devant les obligations. Souvenons-nous des paroles d'un des couplets de L'Internationale : « L'égalité veut d'autres lois, pas de droits sans devoirs dit-elle, égaux, pas de devoirs sans droits. »

Repères

Définition de "l'offre raisonnable d'emploi"

(ORE, mise en œuvre préalablement à la fusion ANPE-ASSEDIC décidée et appliquée sur l'exigence de Nicolas Sarkozy)

● **La loi relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi** prévoit notamment que le refus de deux offres raisonnables d'emploi entraînera une radiation de deux mois de la liste des demandeurs d'emploi et la suspension provisoire de l'allocation de chômage. Elle relève également l'âge de dispense de recherche d'emploi dont la suppression définitive fut programmée en 2012.

● **Les caractéristiques de l'emploi recherché**, le salaire attendu, la zone géographique souhaitée sont définis par le demandeur d'emploi et l'ANPE en fonction de sa formation et de son expérience. Ces éléments sont constitutifs de l'offre raisonnable d'emploi.

— **Après trois mois**, on considère que constitue une offre raisonnable d'emploi tout emploi compatible avec les qualifications et compétences professionnelles du demandeur d'emploi et rémunéré au moins à 95 % du salaire antérieurement perçu.

— **Après six mois d'inscription**, ce taux est porté à 85 %. Par ailleurs, l'emploi peut être situé au maximum à une heure de trajet aller et retour de son domicile ou à 30 kilomètres.

— **Après un an d'inscription**, est considérée comme raisonnable l'offre d'un emploi compatible avec les qualifications et les compétences professionnelles du demandeur d'emploi et rémunéré au moins à hauteur du revenu de remplacement qu'il percevait.

— **L'offre peut concerner un CDI ou un CDD**, aucune durée minimale pour un contrat précaire n'est exigée.

— **L'offre d'emploi doit concerner un emploi à temps complet** si et seulement si le demandeur d'emploi a pris le soin de le faire mentionner dans son projet personnalisé de retour à l'emploi.

> Tribunes libres <

Communes : l'œuvre contre-révolutionnaire de Valls et Hollande

« En fait, il était impossible de briser la vie locale des anciennes paroisses et communautés de village. Il fallait la transformer, la passionner en l'élevant à la liberté ; c'est ce que fit en décembre 1789 la Constituante. Et en favorisant ainsi le jeu des forces populaires, elle ne favorisa point, comme le dit Taine "l'anarchie spontanée", mais, au contraire, le gouvernement spontané, c'est l'action incessante et toujours éveillée de ces municipalités innombrables qui suppléa à l'inévitable défaillance du pouvoir exécutif (...) et multiplia les prises de la Révolution sur le pays. »

Jean Jaurès,
Histoire socialiste de la Révolution

Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), est interrogé sur France Inter le 6 mars.

Contrairement aux journalistes, il n'était pas étonné de la pénurie de candidats dans les communes rurales. Quatre-vingt-onze communes sans candidats en Haute-Loire, treize dans le Gers, bref, près de la moitié des petites communes de France se retrouvent sans candidats aux conseils municipaux ! La tutelle préfectorale de plus en plus pesante et l'intercommunalité forcée font leurs effets : elle tue ce que Jaurès appelait « l'action incessante et toujours éveillée de ces municipalités innombrables ».

Désormais prévaut un encadrement policé de la marche à l'élection. A la spontanéité républicaine qui prévalait autrefois, les citoyens étant libres de leurs propres déclarations, notamment dans les petites communes, succède une tracasserie administrative tatillonne. L'obligation de parité est une entrave à la constitution de liste.

Ainsi, chaque candidat doit remplir une feuille de déclaration où il doit décliner son étiquette politique. Le maire vise la déclaration et désigne un mandataire pour présenter la ou les listes en préfecture. La préfecture passe au crible toutes les candidatures, s'arrogeant le droit d'en écarter au besoin. Les services préfectoraux n'accordent leur certificat administratif que quatre jours après le dépôt. Et, comme l'absurde accompagne toujours la bureaucratie, les maires des petites communes, qui connaissent tout le monde et sont connus de tous, doivent refuser le vote des électeurs qui n'ont pas sur eux leur carte d'identité !

A Montpellier, les 65 candidats de la liste du POI étaient tous répertoriés inscrits sur les listes municipales. Il a fallu quand même deux heures de vérification, allant de l'accent grave ou aigu aux traits d'union en passant par les guillemets, pour faire enregistrer provisoirement la liste qui sera « soumise, m'a-t-on dit, à un examen approfondi » avant que ne soit accordé le récépissé définitif.

Cela suscite méfiance, réprobation et révolte, y compris parmi les personnels des mairies, grandes ou petites, chargés de l'organisation des élections, qui ne comprennent pas autrement ces tracasseries que comme une remise en cause de leur propre travail.

Dans les faits, c'est la mise au pas dans le moindre détail des représentants de la démocratie de base par la hiérarchie préfectorale, elle-même missionnée par Valls et Hollande, et à qui incombe le rôle d'en finir avec la résistance des communes, pour imposer le néo-Ancien Régime de la gouvernance des métropoles. Parviendront-ils à leurs fins ? C'est une autre histoire !

Correspondant ■